



RAPPORT ANNUEL

2015 | 2016

S'ADAPTER AU CHANGEMENT

SOMMAIRE

LE BARREAU	2
Le Conseil	3
Le rapport de la bâtonnière	4
Le rapport de la directrice générale	6
LA PROFESSION	12
Les comités	13
Les activités	42
Les services	48
LE PUBLIC	50
Les activités	51
Les services	54
LES PRIX ET HOMMAGES	56



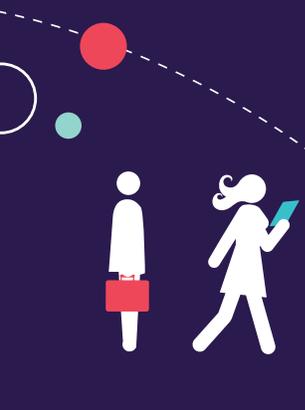
La Mission

Promouvoir la protection du public, par des activités d'information et de sensibilisation, par une participation active à l'administration de la justice et par la défense de la règle de droit.



Le Barreau de Montréal

Composé de plus de 14 000 avocats, le Barreau de Montréal est l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance. Comptant plus de 165 ans d'histoire, il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence.



BÂTONNIER DE PÈRE EN FILLE...*



LES MEMBRES DU CONSEIL

DE GAUCHE À DROITE:

Assis: M^e Catherine Fugère-Lamarre, représentant le Jeune Barreau de Montréal, M^e Simon Tremblay, premier conseiller, Madame la bâtonnière Magali Fournier, M^e Tiberiu Holländer, conseiller.

Debout: M^e Alexandra Popa, conseillère, M^e Michel P. Synnott, conseiller, M^e Robin Schiller, conseillère, M^e Nancy Cleman, conseillère, M^e Suzanne Gagné, conseillère, M^e Philippe Décary, conseiller, M^e Marie-France Veilleux, conseillère, M^e Paul-Matthieu Grondin, secrétaire, et M^e Doris Larrivée, directrice générale.

N'apparaît pas sur la photo: M^e Brian Randall Mitchell, trésorier.

**Pour une première fois dans l'histoire du Barreau de Montréal, il y avait un lien très étroit entre la personne qui est devenue bâtonnière en mai 2015 et un ancien bâtonnier. En effet, M^e Magali Fournier est la fille de M^e Pierre Fournier, qui a été bâtonnier en 1997-98. De plus, ils ont tous les deux ont été présidents du Jeune Barreau de Montréal. La photo du Conseil 2015-16 se veut donc un rappel de celle du Conseil 1997-98 présidé par M^e Fournier père.*



LE RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE

L'an dernier, presque à pareille date, j'annonçais que mon bâtonnat se tiendrait sous le thème de l'adaptation aux changements. Un an plus tard, je pense que l'on peut dire que l'on s'adapte aux changements, mais que ce n'est pas toujours facile.

Voici un rapport sommaire sur certains des sujets qui ont occupé le Barreau de Montréal cette année :

La nouvelle Gouvernance

Cette année marquait le début de la nouvelle gouvernance au Barreau du Québec qui avait, nécessairement, un impact sur le fonctionnement du Barreau de Montréal. J'étais d'avis, l'année dernière, que cet impact était positif pour le Barreau de Montréal, et honnêtement, je le crois encore.

Le premier impact positif fut le temps redonné au bâtonnier, au premier conseiller et au secrétaire, attribuable au fait qu'ils ne siègent plus au Conseil d'administration du Barreau du Québec. Dès le début de mon mandat, le Barreau du Québec a dû affronter une crise probablement sans précédent. Certains membres du Conseil du Barreau de Montréal auraient été pris dans cette tourmente et auraient eu à assister aux nombreuses rencontres que le Barreau du Québec a dû tenir, délaissant ainsi presque complètement les affaires du Barreau de Montréal. J'ai, heureusement, été complètement libre de mes actions et pu agir pour le seul intérêt du Barreau de Montréal, tout comme le premier conseiller, le secrétaire et les autres membres du Conseil.

Le deuxième impact positif a été d'être libre de ne penser qu'au bénéfice du Barreau de Montréal, sans être tenue de soutenir les décisions du Barreau du Québec. Il est vrai que nous avions une certaine indépendance auparavant, mais elle n'était pas aussi claire, alors que maintenant, rien ne pourrait la contredire. Par exemple, dans le dossier du nouveau Code de procédure civile, le Barreau de Montréal a eu une attitude et une conduite complètement différente de celle du Barreau du Québec. J'y reviendrai d'ailleurs plus loin.

Le Barreau de Montréal a aussi travaillé fort afin d'établir de nouvelles façons de communiquer avec le Barreau du Québec et avec les Barreaux des autres sections. Je n'oserais pas dire que le travail est terminé, mais je peux aisément prétendre que pour une première année, les communications ont été satisfaisantes. En fait, pour ma part, je n'ai jamais été gênée de prendre le téléphone pour m'adresser directement aux élus du Barreau du Québec ou aux bâtonniers des autres sections, lorsque je jugeais avoir besoin d'eux ou croyais pouvoir les aider.

Le NCPC

Un autre grand changement de l'année a été sans contredit la mise en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*. Cette mise en vigueur a apporté son lot de travail au Barreau de Montréal, et ce, sous plusieurs aspects.

D'abord, le Barreau de Montréal n'était pas satisfait de la version anglaise de cette loi importante. La mise en garde que faisait le Barreau de Montréal au ministère de la Justice en 2009, à l'effet de ne pas commettre les mêmes erreurs que pour le Code civil du Québec, n'a malheureusement pas eu les résultats escomptés. Le reproche n'est pas à l'égard des traducteurs, mais bien à l'égard du processus d'adoption des lois, qui ne permet pas une optimisation de la rédaction des lois dans les deux langues. Au début de mon mandat, le Conseil a été très clair et a décidé de faire le nécessaire pour trouver une solution, allant jusqu'à envisager le dépôt d'une procédure pour faire déclarer inconstitutionnel le NCPC.

Malgré une lettre envoyée au ministère de la Justice demandant, entre autres, le report de la mise en vigueur du nouveau code et une rencontre avec la ministre pour expliquer nos prétentions et les raisons pour lesquelles un report de la mise en vigueur était avisé, le NCPC est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Nous avons donc travaillé afin de trouver une solution rapide à la problématique. Après avoir transmis au ministère notre projet d'action, nous avons finalement convenu de reporter l'institution des procédures, le temps de donner une chance au Gouvernement de mettre en place un processus pour régulariser la situation.

L'entente prévoit trois engagements distincts. Tout d'abord, le dépôt rapide d'un projet de loi pour finaliser les corrections du Code civil du Québec, plus de 20 ans après sa mise en vigueur. Ce premier engagement a été respecté avec le dépôt, en février dernier, du projet de loi 89.

Le second engagement consiste à revoir le NCPC rapidement et y apporter les modifications nécessaires. Cet engagement n'est pas encore respecté, bien que le ministère ait annoncé l'embauche d'une personne pour faire la révision du NCPC. Nous surveillerons de près les travaux faits par le ministère à cet égard.

Le dernier engagement consiste à créer un comité, auquel siègeraient des gens du ministère de la Justice, de l'Assemblée nationale, du Secrétariat à la législation et du Barreau de Montréal, qui aurait pour mandat de réviser le processus d'adoption des lois pour le rendre conforme à la constitution. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons reçu une lettre de l'Assemblée nationale annonçant que ce comité serait formé sous peu.

Nous avons donc réussi à faire bouger les choses, mais la possibilité de devoir instituer un recours demeure présente si rien d'autre n'est fait de la part du Gouvernement. Ce dossier devra faire l'objet d'un suivi dans la prochaine année.

En plus d'avoir travaillé très fort sur ce dossier, les comités de liaison avec la Cour d'appel, la Cour supérieure et la Cour du Québec ont dû travailler d'arrache-pied, se réunir souvent et même pendant l'été afin de commenter les projets de règles des différentes cours et déposer des rapports dans des délais très courts. Depuis janvier, les comités se réunissent régulièrement pour traiter des problématiques soulevées quotidiennement concernant l'application du NCPC et suggérer des solutions au meilleur coût possible pour les justiciables.



Autres grands chantiers

Parmi les autres grands chantiers, le Barreau de Montréal a mis beaucoup d'effort à trouver des solutions à la pénurie de sténographes, particulièrement en langue anglaise. Nous avons eu de très bons échanges avec les sténographes, qui ont identifié plusieurs moyens pour résoudre, au moins partiellement, cette pénurie. Cependant, comme ces solutions sont plutôt réalisables à moyen et long termes, nous avons travaillé à trouver une solution à court terme. Déjà, nous pouvons dire que la solution sur laquelle nous planchons actuellement concerne l'article 300 du *Code de procédure civile*, que vous pouvez déjà utiliser. Nous comptons vous soumettre bientôt un protocole qui balisera et optimisera l'utilisation de cet article.

Un autre chantier de longue durée est celui des relations internationales. Je peux dire que les investissements faits par mes prédécesseurs à ce chapitre ont été payants pour le Barreau.

This year, we had the privilege of welcoming not one but two conferences of the American Bar Association in Montreal. In October 2015, the Section of International Law of the American Bar Association organized its Fall meeting at the Queen Elizabeth Hotel, where more than 600 lawyers, from around the world, attended. In April, the Business Law Section of the American Bar Association organized its Spring meeting, also at the Queen Elizabeth Hotel, with more than 1400 attendees. Next year, the Young Lawyers' Division of the American Bar Association is also organizing its Spring meeting in Montreal. As you can see from that, the efforts made by my predecessors did pay. These are occasions to put Montreal in the center of the legal community worldwide. With its bilingualism and its bilinguism, Montreal is an example for many. If we could have more of our judgment translated into English, it would be even better.

Les grands événements

Lors de la Journée du Barreau, j'ai eu le privilège de remettre la Médaille du Barreau de Montréal à M^e James O'Reilly. *When the Council, after a recommendation from the Conférence des anciens bâtonniers and a committee, decides to give a medal, it is to recognize the outstanding contribution to justice of the Medalee. James O'Reilly fits perfectly well. When you look at the success he had in creating the aboriginal law corpus of jurisprudence, you can immediately see how important he was for the Aborigines.*

Le Barreau a également tenu la 19^e édition du Salon VISEZ DROIT au Complexe Desjardins du 11 au 14 avril dernier. Ce fut encore un grand succès. Année après année, ce salon gagne en importance et répond très certainement à un besoin des justiciables.

Dans le cadre du Salon, j'ai aussi eu le plaisir de remettre les Prix VISEZ DROIT. Pour le volet public, le Barreau de Montréal a décidé de remettre la distinction à monsieur Pierre Faubert, psychologue, qui, année après année, partage généreusement son temps et ses connaissances avec le public. En ce qui concerne le volet juridique, le Prix VISEZ DROIT a été remis à l'honorable Claude Champagne qui, depuis de nombreuses années, préside des procès simulés et accueille les jeunes gagnants du concours La justice a bonne mine. De fait, non seulement accepte-t-il avec enthousiasme chaque fois que nous lui demandons, mais il serait offusqué qu'on ne lui demande pas.

Finalement, j'ai le plaisir de remettre le Mérite, lors de l'assemblée annuelle, à M^e Julie Mousseau qui, de façon ininterrompue depuis 1998, siège et préside des comités du Barreau de Montréal. Elle s'investit sans compter chaque fois qu'elle accepte un mandat, non seulement à titre de membre de comité, mais également comme bénévole du Barreau de Montréal.

Remerciements

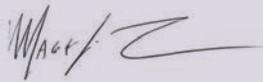
En terminant, j'aimerais remercier les membres du Conseil pour leur dévouement. Nous avons eu plusieurs débats et discussions fort intéressants et j'ai toujours senti le respect que vous portiez non seulement à l'institution, mais aussi à chacun des autres membres du Conseil. J'ai eu une année extraordinaire et c'est beaucoup grâce à vous. J'en profite pour féliciter M^e Simon Tremblay, le prochain bâtonnier. Le Barreau est entre très bonnes mains.

J'aimerais aussi remercier tous les membres des comités qui travaillent avec acharnement aux très nombreux projets qui y sont développés. Sans vous, le Barreau ne serait pas ce qu'il est.

J'offre également mes remerciements sincères à tous ces membres qui, parfois dans l'ombre, mettent l'épaule à la roue. Le Barreau de Montréal vous est reconnaissant des efforts que vous avez faits pour faire avancer des dossiers qui stagnaient depuis fort longtemps.

Finalement, je voudrais remercier la permanence du Barreau de Montréal. Ce ne fut pas une année facile, car beaucoup d'imprévus sont survenus, mais vous avez été là, vous vous êtes relevé les manches et avez fait en sorte que le Barreau demeure aussi efficace, comme si de rien n'était. Je remercie donc, de tout mon cœur, M^e Doris Larrivée, directrice générale, madame Gislaine Dufault, directrice des communications, M^{es} Nathalie Guertin et Nancy Brouillette, coordonnatrices de comités, mesdames Christine Plourde, adjointe aux communications, Linda Marcotte, secrétaire-réceptionniste, Louise Saint-Amour, préposée au Service de référence, Katherine Taron, technicienne aux communications et Frédérique Faubert, adjointe administrative. J'en profite pour souligner le départ à la retraite de madame Yolande Girard, qui a généreusement accepté de sortir de sa retraite pour des besoins ponctuels, et l'arrivée de madame Isabelle Poirier. Je souligne enfin l'ajout de M^{es} Catherine Alix et Jean Michel Desgagnés comme coordonnateurs adjoints. Leur venue est grandement appréciée et je les remercie d'avoir su s'adapter si rapidement.

La bâtonnière,



Magali Fournier



LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Que le temps passe vite! On entend cette phrase très souvent. Il me semble que c'est encore plus vrai lorsqu'année après année, on revit des événements semblables. Chaque année, à cette époque, je prépare ce rapport ainsi que l'arrivée d'un nouveau bâtonnier. Tout en préparant la tenue de l'assemblée générale annuelle qui est la dernière activité officielle du bâtonnier en exercice. Chaque année, à cette époque, je vis une transition!

J'ai eu une belle année avec madame la bâtonnière Magali Fournier. Comme vous avez pu le constater à la lecture de son rapport, elle n'a pas chômé. Elle a été très présente et disponible. Elle a profité pleinement de son année comme bâtonnière de Montréal sous la nouvelle gouvernance. On sentait qu'elle aimait cette fonction. Elle a d'ailleurs fait un excellent travail et je l'en félicite.

Ressources humaines

Il y a eu du mouvement au sein de l'équipe du Barreau de Montréal: retraite, congé de maladie, embauche. Tout le monde a eu, à un moment ou à un autre, à mettre les bouchées doubles et à faire plus que sa tâche habituelle. L'entraide a toujours été au rendez-vous afin de permettre au Barreau de Montréal de continuer à offrir des services de qualité aux membres et à la population. Je les en remercie. Un merci particulier à madame Frédérique Faubert, qui a, entre autres, pris la relève pour accompagner le groupe de tourisme académique. J'ai cru comprendre qu'elle a fait preuve d'une bonne capacité d'adaptation et a ainsi pu rendre le voyage des plus agréables.

À l'automne 2015, à la recommandation de la bâtonnière, le Conseil a permis que l'équipe soit agrandie afin de pouvoir offrir un meilleur soutien aux comités et leur permettre de mettre en place tous leurs projets. Deux nouveaux coordonnateurs adjoints, M^{es} Catherine Alix et Jean Michel Desgagnés, se sont donc joints à l'équipe en janvier 2016. Le départ à la retraite bien méritée de madame Yolande Girard a mené à l'embauche d'une nouvelle adjointe administrative, madame Isabelle Poirier, aussi entrée en fonction en janvier.

Bienvenue à Catherine, Isabelle et Jean Michel, qui semblent déjà bien intégrés à l'équipe.

Comités

Les comités ont poursuivi leurs travaux et, sans la précieuse aide des nombreux bénévoles qui les composent, le Barreau de Montréal ne pourrait pas accomplir tout ce qu'il fait. J'ai le bonheur de côtoyer chaque jour des gens qui aiment le Barreau de Montréal et je les en remercie. Je vous invite à prendre connaissance du présent rapport pour constater à quel point ils ont été actifs. J'ai d'ailleurs assisté à 103 de leurs réunions!

Nouveau Code de procédure civile

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, il a amené son lot de travail. Dès l'été 2015, les comités de liaison avec les tribunaux judiciaires se sont réunis pour pouvoir fournir des commentaires sur les projets de règlement qui leur ont été soumis par les cours. Les travaux se poursuivent afin de mieux définir son application pratique. Je veux souligner l'extraordinaire travail de coordination et de rédaction de M^e Nathalie Guertin, qui s'avère être une incroyable personne-ressource en matière de procédure civile, tout en continuant de s'affairer à ses autres tâches, dont les nombreux dossiers d'exercice illégal.

Le Salon VISEZ DROIT

La 19^e édition du Salon VISEZ DROIT a connu un grand succès. Il s'agit d'un salon d'une grande qualité, qui s'améliore chaque année. J'ai été une fois de plus impressionnée par la programmation, l'organisation et le travail des quelque 200 bénévoles, qui sont épaulés de main de maître par l'infatigable directrice des communications, madame Gislaine Dufault. Je tiens à souligner l'excellent travail des membres du comité du Salon VISEZ DROIT. Je félicite et remercie le président du comité, M^e Stéphane Davignon, qui n'a pas compté ses heures pour la mise en œuvre du salon et a été présent tous les jours au Complexe Desjardins. Félicitation à M^e Francine Beaumier, qui fait toujours un travail incroyable à l'animation. Un merci spécial à M^e André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part!

Règlement général

Ayant été informée par M^e Marc Sauvé, directeur du service de recherche et législation du Barreau du Québec, que certaines dispositions du règlement général concernant les avocats à la retraite étaient inexactes, ne respectant pas la *Loi sur le Barreau* qui permet aux avocats à la retraite de voter lors des assemblées générales des membres, j'ai fait les corrections appropriées et j'ai profité de l'occasion pour mettre à jour le règlement général et suggérer les modifications suivantes, qui ont été adoptées par le Conseil à sa séance du 25 janvier 2016:

- Modifications rendues nécessaires en raison de la nouvelle gouvernance.
- Modifications de mots pour une meilleure concordance avec le nouveau *Code de procédure civile*.
- Modification de l'heure de la fin des mises en candidature vu le changement des heures d'ouverture des bureaux du Barreau de Montréal.
- Modifications de certains articles pour refléter la réalité ou clarifier le texte.
- Modification pour respecter l'article 85.1 du Code des professions.
- Ajout des dispositions relatives au Prix VISEZ DROIT.
- Rectification de la numérotation et mise à jour de la table des matières.

Formation continue obligatoire

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier encore une fois d'une offre de formation variée. 28 activités ont été offertes pour un total de 66,5 heures de formation reconnue, dont 17,5 en anglais, grâce à l'implication des membres de l'*English Speaking Section*. (Pour plus de détails, voir la section *Colloques et conférences* à la page 45 de ce rapport).

Salon des avocats

De toiles de monsieur Hédya Gobaa ont été installées au Salon des avocats en remplacement de celles de madame Marie-Eve Martel. Ces toiles ont été choisies, encore une fois, à la suite d'un concours auprès des étudiants de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM. Elles ont été louées pour une période d'un an.

Partenariats et privilèges pour les membres

Le Barreau de Montréal a maintenu ses partenariats avec le CAIJ et Montpetit Ressources Humaines, qui permettent d'améliorer l'offre de services sans frais supplémentaire pour les membres.

De plus, le Barreau de Montréal a renouvelé les ententes conclues avec l'Association d'Assurance du Barreau canadien et Médicassurance, offrant aux membres un régime complet d'assurances auto et habitation à tarifs préférentiels et un programme d'assurance collective couvrant l'ensemble des besoins en assurance santé, et ce, à des prix intéressants.

Situation financière

Le Barreau de Montréal est en excellente situation financière. Pour une cinquième année, les revenus excèdent les dépenses. Alors qu'un léger déficit avait été prévu en début d'exercice financier en avril 2015, l'année se termine avec un excédent des revenus sur les charges de plus de 130 000\$.

Contribution musicale spéciale

Je tiens à souligner la générosité de M^e Luc Thibaudeau, musicien hors pair, et de son groupe, pour avoir permis au Barreau de Montréal d'offrir plusieurs activités musicales au cours des dernières années, dont le Concert des fêtes, qui a permis au Barreau de Montréal d'amasser des fonds pour la Fondation Mission Old Brewery. Un grand Merci!

Autres remerciements

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans l'intérêt supérieur du justiciable.

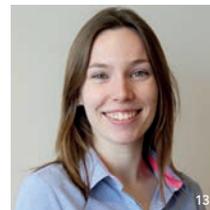
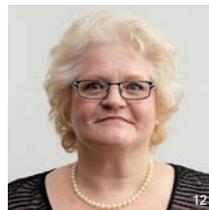
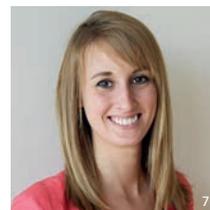
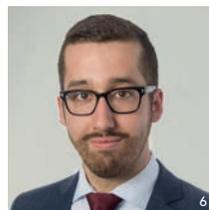
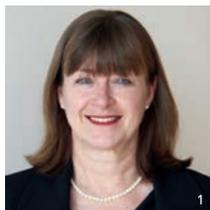
Je profite de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

En terminant, j'exprime ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.



Doris Larrivée, directrice générale

LES RESSOURCES HUMAINES



LA DIRECTION

- 1 M^e Doris Larrivée
Directrice générale
- 2 M^e Nancy Brouillette
Coordonnatrice de comités
- 3 M^{me} Gislaine Dufault
Directrice des communications
- 4 M^e Nathalie Guertin
Coordonnatrice de comités

LE PERSONNEL

- 5 M^e Catherine Alix
Coordonnatrice adjointe
(depuis le 11 janvier 2016)
- 6 M^e Jean Michel Desgagnés
Coordonnateur adjoint
(depuis le 11 janvier 2016)
- 7 M^{me} Frédérique Faubert
Adjointe administrative
- 8 M^{me} Yolande Girard
Adjointe administrative
(jusqu'à sa retraite le 15 janvier 2016)

- 9 M^{me} Linda Marcotte
Secrétaire-réceptionniste
- 10 M^{me} Christine Plourde
Adjointe aux communications
- 11 M^{me} Isabelle Poirier
Adjointe administrative
(depuis le 11 janvier 2016)
- 12 M^{me} Louise Saint-Amour
Préposée au Service
de référence
- 13 M^{me} Katherine Taron
Technicienne aux
communications

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS

M. Alexandre Martin Dufresne
M^{me} Fanny Martin Dufresne
M. Jocelyn Roy
M^{me} Marie-Ève Sansfaçon

(Photos des préposés au
Salon des avocats en page 48)

LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :
(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)

29 avril 2015

Après discussion, il est convenu d'écrire à la ministre de la Justice du Québec afin de souligner l'importance du Rapport intitulé *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité*, qui contient plusieurs excellentes recommandations, et l'inviter à s'en inspirer pour faire une réforme importante de la justice administrative.

29 mai 2015

À la suite d'une question soumise à l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau de Montréal, le 6 mai 2015, le Conseil s'est penché sur la question de l'accès au vestiaire des avocats par des portes autres que la porte principale qui est située en face du salon des avocats et, après discussion, il a été convenu de maintenir le statu quo pour des raisons de sécurité.

* * *

À la suite de la présentation de M^e Michael N. Bergman et après discussion, sur proposition de madame la bâtonnière Magali Fournier appuyée par M^e Alexandra Popa, le Conseil entérine, à l'unanimité, les recommandations formulées par le comité présidé par M^e Bergman, relativement à la version anglaise du nouveau *Code de procédure civile* comme suit :

- > Organiser une rencontre entre des représentants du Barreau de Montréal et le premier ministre Philippe Couillard afin de l'informer des questions et des problèmes en lien avec le nouveau *Code de procédure civile* et notamment, l'urgence de réviser la version anglaise du nouveau *Code de procédure civile*; l'urgence de corriger les erreurs de terminologie de la version française du nouveau *Code de procédure civile*; l'urgence de réformer le processus de traduction; la nécessité de faire de la co-rédaction pour les lois du Québec; la nécessité que les projets de loi québécois soient disponibles en français et en anglais à chaque étape de leur examen et adoption, y compris les amendements.
- > Avant ou après cette rencontre, transmettre une lettre au premier ministre Couillard, à la ministre de la Justice et procureure générale du Québec et au président de l'Assemblée nationale du Québec énonçant ce qui précède et demandant des corrections.
- > Dans ce contexte, demander de retarder l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* jusqu'à ce que les versions française et anglaise de celui-ci soient corrigées.
- > Demander au gouvernement de s'engager qu'à l'avenir, les lois du Québec seront corédigées et votées en français et en anglais à chaque étape du processus parlementaire.
- > Exiger un engagement écrit du gouvernement du Québec voulant qu'il accepte les remèdes proposés et fixe un échéancier pour leur mise en place. Le premier engagement devant être la suspension de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*, et ce, par écrit, avant le 30 septembre 2015.
- > Si le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale refusent de prendre les mesures correctives énoncées ci-dessus, intenter un recours contre le gouvernement du Québec demandant de rendre inopérant le nouveau *Code de procédure civile* pour des motifs constitutionnels et demandant la suspension de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*.

Selon l'issue des pourparlers, le Barreau de Montréal peut demander au gouvernement du Québec de soumettre cette question directement à la Cour d'appel du Québec pour obtenir son opinion sur la validité constitutionnelle du nouveau *Code de procédure civile* pour les raisons indiquées ci-dessus. Au cas où le gouvernement du Québec refusait la demande de renvoi à la Cour d'appel, le Barreau de Montréal agira en conformité avec le paragraphe précédent.

* * *

Le Conseil, à l'unanimité, autorise madame la bâtonnière Magali Fournier et M^e Simon Tremblay à signer l'entente à intervenir entre le Barreau de Montréal et la Cour du Québec pour la mise en place d'un projet-pilote pour la gestion hâtive de l'instance à la chambre civile, dans le district de Montréal.

22 juin 2015

Sur proposition de madame la bâtonnière Magali Fournier appuyée par M^e Paul-Matthieu Grondin, le Conseil adopte le nouveau formulaire et les dispositions administratives du Service de référence, proposés par l'équipe de direction.

* * *

Pour faire suite à la Déclaration de principe sur la justice participative proposée en novembre 2014, le Conseil, à la recommandation du comité de la table ronde sur la justice participative, appuie la création de la *journée de la justice participative* le même jour que la journée internationale de la résolution des conflits, soit le troisième jeudi du mois d'octobre, et incite les signataires de la Déclaration sur la justice participative à faire de même. Le Conseil confie le mandat de voir à la création de cette journée au comité organisateur de la Table ronde et lui permet de collaborer avec les instances nécessaires.

2 juillet 2015

Après discussion, le Conseil convient de ne pas commenter le dossier concernant madame la bâtonnière Lu Chan Khuong, dont il a été fait mention dans *La Presse+* le 1^{er} juillet 2015, ni la suspension dont elle a depuis fait l'objet, notamment en raison du fait que cette dernière a annoncé qu'elle contesterait devant les tribunaux la décision du conseil d'administration du Barreau du Québec de la suspendre.

2 septembre 2015

Après discussion, à la recommandation de madame la bâtonnière Magali Fournier, le Conseil forme un groupe de travail ayant pour mandat d'évaluer et de commenter la nouvelle gouvernance du Barreau du Québec pour lui faire des recommandations. Ce groupe sera composé des personnes suivantes : Madame la bâtonnière Magali Fournier, présidente, M^{es} Nancy Cleman, Philippe Décary, Catherine Fugère-Lamarre, Suzanne Gagné, Tibor Holländer, Robin Schiller et Simon Tremblay.

* * *

Le Conseil approuve le rapport du 24 juillet 2015 du comité de liaison avec la Cour d'appel sur le projet de *Règlement de la Cour d'appel en matière civile*.

* * *

Le Conseil approuve le rapport du 23 juillet 2015 du comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre civile sur le projet de *Règlement de la Cour du Québec*.

13 octobre 2015

Après discussion, sur proposition de M^e Nancy Cleman appuyée par M^e Suzanne Gagné, le Conseil autorise la directrice générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un coordonnateur adjoint.

* * *

Après discussion, le Conseil convient de soumettre, au comité électoral du Barreau du Québec, les problématiques identifiées ainsi que les solutions qu'il propose, à la suite de la campagne électorale 2015 et aux événements qui ont suivi.

* * *

Étant donné l'importante pénurie de sténographes judiciaires anglophones au Québec, particulièrement dans la région de Montréal, qui retarde ainsi le cheminement normal de plusieurs dossiers, le Barreau de Montréal reçoit favorablement la décision de l'École de sténographie judiciaire du Québec d'envisager le développement d'une formation en sténographie judiciaire en anglais. À cet effet, il appuie sans réserve les démarches de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour obtenir le financement nécessaire pour développer cette formation.

* * *

Le Conseil approuve les commentaires du 5 octobre 2015 des membres du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile sur le projet de *Règlement de la Cour supérieure en matière civile*.

* * *

Le Conseil approuve les commentaires du 6 octobre 2015 des membres du comité de liaison avec la Cour supérieure en matière familiale sur le projet de *Règlement de la Cour supérieure en matière familiale*.

* * *

Sur proposition de madame la bâtonnière Magali Fournier appuyée par le premier conseiller, M^e Simon Tremblay, le Conseil, à l'unanimité, remercie et félicite M^e Nathalie Guertin et les membres des comités de liaison avec la Cour d'appel, la Cour supérieure en matières civile et familiale ainsi qu'avec la Cour du Québec, chambre civile, qui ont travaillé très fort et dans de très courts délais pour fournir aux tribunaux de droit commun leurs commentaires sur les divers projets de règlement, présentés en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*.

11 novembre 2015

Après discussion, le Conseil accepte d'appuyer l'association Avocats hors Québec dans sa revendication du vote à distance sur des points décisionnels aux assemblées générales annuelles du Barreau du Québec par le biais de nouvelles technologies. Il suggère de plus que ces assemblées puissent être accessibles en webdiffusion. Les membres du Conseil sont toutefois contre la possibilité de permettre le vote par procuration.

16 décembre 2015

Sur proposition de madame la bâtonnière Magali Fournier appuyée à l'unanimité, le Conseil se déclare en accord avec les moyens, les étapes et les délais rapprochés que la ministre de la Justice propose quant à la relecture du nouveau *Code de procédure civile* et les éventuelles mesures correctives qui pourraient y être apportées. Il est aussi en accord avec la proposition concernant la révision du Code civil du Québec et le plan d'intervention pour l'amélioration des textes législatifs en anglais, dont la création d'un comité, au sein duquel siègera un représentant du Barreau de Montréal.

25 janvier 2016

Après discussion, sur proposition de M^e Tibor Holländer appuyée par M^e Michel P. Synnott, le Conseil, adopte, à l'unanimité, le règlement général du Barreau de Montréal (*version finale disponible sur le site Internet du Barreau de Montréal*), qui sera transmis à la directrice générale du Barreau du Québec, tel que requis en vertu de l'article 41 (1) de la *Loi sur le Barreau*.

24 février 2016

Le Conseil, à l'unanimité, autorise madame la bâtonnière Magali Fournier et M^e Simon Tremblay à signer l'entente à intervenir entre le Barreau de Montréal et la Cour du Québec pour le maintien des règles de gestion hâtive de l'instance à la chambre civile, dans le district de Montréal.

LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Jeune Barreau de Montréal:

145 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 25 000 \$ pour la gestion du service de préparation à une audition, 2 609 \$ pour le cocktail offert par la bâtonnière dans le cadre du congrès 2015 et 1 000 \$ pour la tenue du débat des candidats à l'élection fédérale.

Avocats sans frontières Canada:

1 000 \$ comme commandite de l'activité-bénéfice.

American Bar Association, Section of International Law:

6 500 \$ commandite pour le congrès tenu à Montréal du 20 au 24 octobre 2015.

Barreau du Québec:

1 000 \$ à titre de commandite des pauses café dans le cadre du congrès 2015.

Comité Avocats sans frontières Canada de la Faculté de droit de l'Université de Montréal:

200 \$ à titre commandite pour l'organisation d'un colloque.

École du Barreau du Québec:

500 \$ pour financer l'activité de la rentrée des étudiants au centre de Montréal.

Éducaloi:

1 200 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

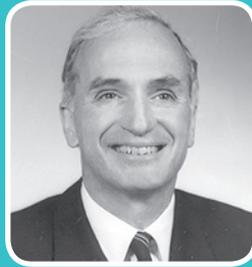
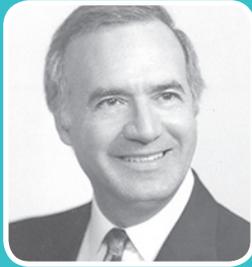
Pro Bono Québec:

22 500 \$ pour le financement de l'organisme et 1 000 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents:

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 129 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 9 137 \$.

Tournoi de golf du Service de garde de la Chambre de la jeunesse: 750 \$ à titre de commandite.



LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e Greg Moore, président
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E., à la retraite
M^e John J. Pepper, Q.C., à la retraite
M. André Quesnel
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E., à la retraite
L'honorable Robert Mongeon
M^e Richard J. McConomy
M^e Pierre Fournier
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Lynne Kassie, Ad. E.
L'honorable Michel A. Pinsonnault
L'honorable Richard Wagner
M^e Alan M. Stein
M. le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad. E.
M. le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E.
L'honorable David R. Collier
M^e Julie Latour
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Stephen G. Schenke
M. le bâtonnier Nicolas Plourde, Ad. E.
M^e Marc Charbonneau
M^e Elizabeth Greene
M^e Catherine Pilon
M^e Luc Deshaies

Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la «Conférence des anciens bâtonniers» :

«À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier.»

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- > Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.
- > Poste de premier conseiller pour l'exercice 2016-2017.
- > Les élections au Barreau du Québec et le rôle que la Conférence des anciens bâtonniers pourrait y jouer.

La bâtonnière les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, dont la version anglaise du nouveau *Code de procédure civile* et la pénurie de sténographes.

De plus, pour une neuvième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au restaurant Verses de l'hôtel Nelligan, le 17 novembre 2015.





La profession

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec 51,4 % de femmes, 32 % de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal s'assure d'avoir la meilleure représentativité et diversité au sein de ses comités.



Assurer la représentativité et diversité

ACCÈS À LA JUSTICE
EN LANGUE ANGLAISE

MEMBRES

M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E., coprésident
M^e Pierre Fournier, coprésident
M^e Julie Baril
M^e François Bourque
L'honorable David Cameron, J.C.Q.
M^e Francisco Couto
M^e Santina Di Pasquale
M^e Sarah Dougherty
L'honorable Nicole Duval Hesler, J.C.A.
M^e David Ettegui
L'honorable Nicholas Kasirer, J.C.A.
M^e Barry Landy
M^e J. M. Denis Lavoie
M^e Sarah D. Pinsonnault
L'honorable Brian Riordan, J.C.S.
L'honorable Richard Starck, J.C.M.
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

Nombre de séance : 1

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS

Si le comité a peu délibéré cette année, au moins peut-il se targuer d'avoir accompli beaucoup pour l'amélioration de l'accès à la justice en langue anglaise à Montréal, voire au Québec entier.

En effet, des membres du comité ont été directement responsables de l'organisation du colloque du 21 octobre 2015 portant sur la version anglaise des lois québécoises et la traduction des jugements des tribunaux québécois, en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles du Canada, le Programme d'aide aux droits linguistiques et *Quebec Community Groups Network*.

Ce colloque réunissait l'ancien juge en chef du Québec, l'honorable J.J. Michel Robert ainsi que M^e Karine McLaren, directrice du Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton, monsieur Matthew Harrington, professeur titulaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, monsieur Gérard Hernando, directeur des services législatifs en français au ministère de la Procureure générale de l'Ontario, et M^e Philippe Hallée, premier conseiller législatif au ministère de la Justice du Canada, ainsi que, à titre de facilitateur, le professeur Robert Leckey, de la Faculté de droit de l'Université McGill.

Le commissaire aux langues officielles du Canada et la directrice générale du Programme d'aide aux droits linguistiques, monsieur Graham Fraser et madame Geneviève Boudreau, ont aussi participé au colloque comme conférenciers. L'honorable Michel Bastarache, autrefois juge à la Cour suprême du Canada, était présent dans l'assistance et est intervenu sur ces questions dont il est un des premiers experts au Canada.

Sur les projets visant les versions anglaises des codes civil et de procédure civile du Québec, le comité a finalement laissé la place à d'autres pour les mener à leurs fins, mais il a eu le plaisir de constater qu'après 20 ans d'efforts, les modifications nécessaires ont enfin été apportées au *Code civil du Québec* et que des progrès significatifs, quoiqu'encore insuffisants, ont été accomplis avec le ministère de la Justice du Québec quant au *Code de procédure civile* et au processus d'adoption des lois. Seul l'avenir dira si une entente finale et viable pourra être agréée par le Barreau de Montréal, mais au moment d'écrire ce rapport, il n'était pas exclu que ces deux instances évitent un débat judiciaire.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

MEMBRES

M^e Nathalie Bédard, présidente
M^e Philippe H. Bélanger
M^e François Bourque
M^e Sébastien Caron
M^e Nathalie Drouin
M^e Éric Dufour
M^e Pascale Nolin
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité constitue un forum où les présidents des divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure (en matière civile, commerciale et familiale) et la chambre civile de la Cour du Québec, et un représentant de la Direction des services judiciaires de la Métropole peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Au cours de la dernière année, les sujets suivants ont été abordés :

- > Le suivi des travaux des divers comités de liaison avec les instances judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure en matière civile, Cour supérieure en matière familiale, Cour supérieure, chambre commerciale et Cour du Québec, chambre civile) et des services judiciaires. À cet égard, les échanges ont porté principalement sur l'impact de la mise en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, du nouveau *Code de procédure civile*, la mise en œuvre des règlements de ces instances judiciaires, le protocole d'instance, les questionnements soulevés, les difficultés rencontrées et les solutions proposées par les avocats, les tribunaux et les services judiciaires.
- > Organisation de colloques, pour l'année 2016, par ces comités de liaison, la plupart désirant traiter des impacts du nouveau *Code de procédure civile*.
- > L'état des délais pour l'obtention de jugements par défaut et la question des avis de dossiers incomplets.
- > Le Guide de la proportionnalité en cours de rédaction.
- > La mise en œuvre d'un colloque portant sur la rédaction de procédures et de plans d'argumentation devant toutes les instances judiciaires.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e Walid Hijazi, président
M^e Brigitte Bishop
M^e René R. Boucher
M^e Nathalie Brissette
M^e Lyne Campeau
M^e Claude Chartrand
M^e Michel Dansereau
M^e James Dawson
M. Jacques Duranleau
M^e Karine Giguère
M. François Landreville
M^e Steeve Larivière
M. Marius Lupu
M^e Yves Ménard
M^e André Albert Morin, Ad.E.
M^e Danièle Roy
M^e Nicholas St-Jacques
M^e Adam Villeneuve
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Marc David, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur de la Cour du Québec
L'honorable Pierre E. Labelle, juge coordonnateur adjoint à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec
L'honorable Éric Downs, juge coordonnateur adjoint pour la division des dossiers spéciaux en matière pénale
L'honorable Bernard Mandeville, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, de poursuivants privés en matière pénale, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sureté du Québec, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Gestion des dossiers en matière criminelle

Cour du Québec: La chambre criminelle compose depuis plusieurs années avec un problème de délais entre la comparution d'un accusé et la date de procès. Le comité suit la problématique de près. La gestion pénale en salle 4.08 est bien établie avec une équipe de juges gestionnaires. D'autres mesures sont présentement à l'étude par l'honorable Pierre E. Labelle et font l'objet de discussion au sein du comité, telles l'utilisation accrue de la vidéocomparution et l'éventualité de procéder à des interrogatoires au préalable pour tenir lieu de l'enquête préliminaire, comme cela se fait ailleurs au Canada lorsque la citation à procès n'est pas contestée.

Cour supérieure: Il existe toujours un sérieux problème de délais à la chambre criminelle. L'honorable Marc David continue de faire une gestion serrée des dossiers aux fins de s'assurer que les parties vont effectivement procéder avant de les fixer à procès.

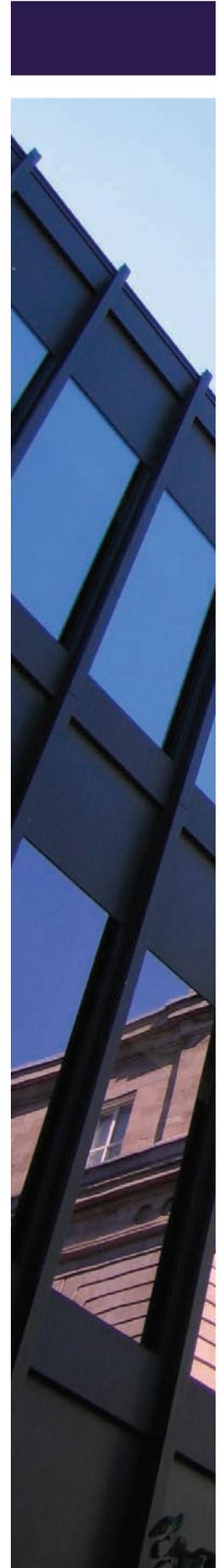
Cour municipale de la Ville de Montréal: Le comité a salué la venue de l'honorable Bernard Mandeville, nouveau juge-président. Il n'y a pas de problématique de délais à la cour municipale et les nombreux programmes sociaux se déroulent bien.

Gestion des dossiers en matière pénale

La complexité et la durée des dossiers en matières statutaires et pénales (sécurité routière, valeurs mobilières et marchés financiers, fiscalité, santé et sécurité au travail, pratique professionnelle, etc.) augmentent de façon importante. Le comité a salué la venue de l'honorable Éric Downs à la coordination des causes spéciales en matières statutaires et pénales.

Relations entre la défense et la poursuite

Le comité est préoccupé par les relations de plus en plus difficiles entre les avocats de la défense et les représentants de la poursuite. M^e Nathalie Brissette, procureure en chef, et M^e Danièle Roy, présidente de l'AADM, ont poursuivi leurs discussions. Au printemps dernier, une conférence, suivie d'un cocktail, organisée avec le Barreau du Québec a permis de réunir et sensibiliser près de 200 praticiens du droit criminel à Montréal.



AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^e Francine Martel, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Pascale Dionne Bourassa
M^e Julie Lassonde
M^e Elysabeth Lessis
M^e Andréanne Malacket
M^e Julie Pelletier
M^e Carol-Anne Perreault
M^e Julie Poirier
M^e Alice Popovici
M^e Carolina Rinfret
M^e Elise Rosen
M^e Robin Schiller
M^e Miranda Simard-Brochu
M^e Sabrina Vigneau Courchesne
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité
M^e Catherine Alix, coordonnatrice adjointe

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa mission d'aider les avocates à demeurer au sein de la profession juridique en leur offrant du soutien sous diverses formes et ce, dans un éventail de domaines.

Il est malheureux de constater que parmi leurs préoccupations se retrouvent encore aujourd'hui des difficultés afférentes au harcèlement et à la discrimination.

Ce constat et l'actualité de l'année 2015-2016, ici comme ailleurs, ont incité le comité à aborder cette question et à proposer des outils d'information et de sensibilisation.

À ce titre, une activité a été organisée en novembre 2015 avec la participation du bureau du Syndic et de la conseillère à l'équité, M^e Fanie Pelletier, le tout afin de sensibiliser les avocats et avocates aux situations de harcèlement, dont ils peuvent être victimes ou dont ils peuvent être témoins, et des avenues de solutions ont été présentées et discutées avec les participants. Le comité a, de même, ajouté à sa page « Outils pour l'avocat » ses outils contre la discrimination et le harcèlement psychologique ainsi que divers moyens susceptibles de mettre fin à ces situations, dont, notamment, la carte Oups (Un petit geste discret) et des gabarits de courriels.

Dans ce même contexte, le comité a eu l'opportunité de soumettre au Barreau du Québec divers sujets touchant la discrimination faite aux femmes dans le cadre de la profession pour la capsule *La Fée Déonto*. Monsieur Pascal Élie a admirablement bien traité le sujet dans sa capsule présentée dans le Journal du Barreau - Édition de décembre 2015 et janvier 2016 (volume 47 numéro 10).

Plusieurs membres et collaboratrices du comité ont participé aux activités de « speed réseautage » organisées à l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et à l'Université McGill afin de proposer aux étudiantes des perspectives de carrière sortant des sentiers battus.

Dans cette perspective, le comité travaille actuellement « hors des sentiers battus ». Ainsi, le comité mettra en valeur les différentes façons de pratiquer le droit en réalisant des capsules d'avocates inspirantes et épanouies tant au niveau professionnel que personnel. Ces capsules seront présentées lors d'un événement où les avocates faisant l'objet des vidéos seront invitées. Les vidéos seront ensuite diffusées sur le site Internet du Barreau de Montréal.

Enfin, cette année, le comité est fier du travail colossal effectué par ses membres dans le cadre de la présentation de certaines candidatures pour la distinction Avocat Émérite.

Les membres du comité tiennent à souligner l'importante collaboration de M^e Nancy Brouillette, M^e Catherine Alix et M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Le soutien et l'apport du groupe qu'elles dirigent ne sauraient être sous-estimés.

AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MEMBRES

M^e Anne Mayrand, présidente
M^e François B. Clément
M^e Antonietta Calitri
M^e Raffaella Commodari
M^e Philippe de Grandmont
M^e Cara Hutchison
M^e Marie-Claire Lachance
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Jeanne Morency
M^e Marie-France Veilleux
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

Nombre de séances : 5

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

- Partenaire de prestige -

MONTPETIT

■ RECRUTEMENT | RESSOURCES HUMAINES
RECRUITMENT | HUMAN RESOURCES ■

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, le comité a accueilli deux nouveaux membres et, comme l'année passée, l'ensemble des membres a activement participé à la planification et l'organisation des activités du comité.

Toujours soucieux d'offrir des activités qui répondent aux attentes des avocats œuvrant en entreprise, le comité a organisé deux activités de formation. La première activité, « La Common law dans un contrat régi par les lois québécoises - Les pièges à éviter », fut tenue le 1^{er} décembre 2015 aux bureaux de McCarthy Tétrault. Les conférenciers, M^{es} Véronique Wattiez Larose et Martin Boodman ont su traiter des situations qui se présentent régulièrement dans la vie des entreprises montréalaises. La formation a attiré près de 100 participants.

Le 13 avril 2016, en collaboration avec le cabinet MNP, madame Corey Anne Bloom, associée au sein des Services d'enquêtes et de juricomptabilité de MNP, et M^e Danny Kaufner, avocat chez BLG, ont présenté la conférence « La fraude en milieu de travail ». L'activité a attiré près de 40 participants.

Pour l'année 2016-2017, le comité travaille à l'organisation d'une activité qui regroupera des avocats en entreprise et des gens d'affaires.

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE (COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Aline Uyen Khanh Quach, présidente
M^e Attieha Chamaa
M^e Maria Giustina Corsi
M^e Keith Hanna
M^e Steven Mark Kmec
M^e Donald Michelin
M^e Hervé Ndedi Penda
M^e Catherine Ouimet
M^e Andres Miguel Pareja Chaparro
M^e Natalia Paola Quiroz
M^e René Saint-Léger
M^e Tim Seah
M^e Elizabeth Tran
M^e Jimmy Troeung
M^e Catherine Alix, coordonnatrice adjointe

Nombre de séances: 2

MANDAT

Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal (JBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture ethnoculturelle, notamment :

- > en développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et du JBM sur les réalités des communautés culturelles;
- > en incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et du JBM, dans le développement de la profession et dans son accès;
- > en organisant des activités de formation.

On ajoute les moyens suivants à ceux élaborés afin de réaliser le mandat du comité :

- > Aider à l'intégration sur le marché du travail des avocats et stagiaires en droit qui sont des ressortissants étrangers ou des personnes issues des communautés culturelles (en général visibles).
- > Sensibiliser les employeurs à leurs réalités.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a siégé à seulement deux reprises cette année. Malgré cela, ses membres ont réussi à redéfinir les orientations du comité.

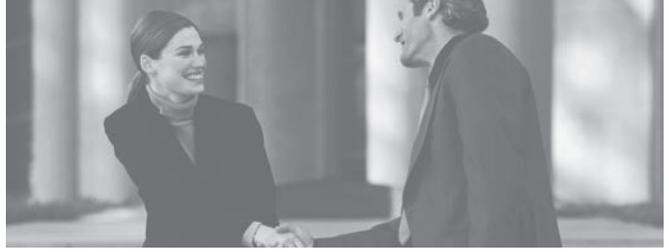
En effet, au cours des dernières années, plusieurs activités organisées par le comité ont dû être annulées faute de participation satisfaisante. Le comité se devait de cibler des objectifs clairs et concrets afin d'attirer l'intérêt des membres de la profession et avant d'organiser de nouvelles activités.

Le comité a retenu les points suivants :

- a) Sa mission sera d'éduquer les membres de la profession non issus de la diversité ethnoculturelle et d'encourager la diversité au sein de la profession;
- b) Créer une politique ou charte des valeurs qui serait transmise aux autres comités du Barreau de Montréal afin d'encourager la diversité;
- c) Réaliser ainsi un impact auprès de tous les membres de la profession.

Le comité a également l'intention d'améliorer la page « L'avocat et le multiculturalisme » du site Internet du Barreau de Montréal en offrant des outils aux avocats afin qu'ils puissent développer leur ouverture ethnoculturelle.

Par ailleurs, le comité recevra les juges Jean-François Buffoni et Virgile Buffoni, qui viendront présenter l'histoire et l'apport des avocats provenant de la communauté italienne, tout comme l'avait fait M^e Manuel Shacter, l'année dernière, au sujet de la communauté juridique juive.



ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^e Frédérick Carle, président
M^e Francis Barragan
M^e Chantal Beaudin
M^e Marie-Josée Belhumeur
M^e Denise Boulet
M^e Anne-Andrée Charrette
M^e Véronique Cyr
M^e Anaïs de Lausnay
M^e Pierre Garon-Sayegh
M^e Michel Ghali
L'honorable Sylvie Lachapelle, J.C.Q.
M^e Hugues Langlais
L'honorable Danielle Turcotte J.C.S.
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

- Partenaire de prestige -



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a poursuivi certains projets importants du mandat précédent. L'un des objectifs principaux, qui devrait être atteint à l'automne 2016, est de mettre en ligne, sur le site Internet du Barreau de Montréal, dans la section « outils de l'avocat », une série de ressources en matière d'éthique et de déontologie.

Plusieurs fois par année, des avocats sont confrontés à des cas complexes, qui les amènent à se questionner sur la démarche éthique et déontologique à entreprendre lorsqu'une situation particulière se présente. L'avocat doit actuellement fouiller à travers plusieurs dizaines de sites Internet afin de trouver ce dont il a besoin. Cet outil sera un excellent complément à ce qu'offre la Ligne Info-Déonto du Barreau du Québec. On retrouvera, dans une seule page, une série de liens vers différentes organisations et juridictions, qui offriront diverses pistes de solutions et propositions classées en fonction des thèmes les plus populaires et recherchés par les avocats.

Sur un autre thème, l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des avocats* et du nouveau *Code de procédure civile* a rendu nécessaire une mise à jour du *Guide de courtoisie professionnelle*. Le Guide était initialement un projet du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, mais sa popularité le fait maintenant voler de ses propres ailes. Le comité tient donc à remercier tous ceux qui l'ont mis à jour. Lors du prochain mandat, le comité désire mettre de l'avant la publicité de la procédure informelle en cas de manquement au Guide.

De plus, le comité a publié et continuera de publier, dans l'Infolettre, ses populaires citations sur l'éthique et la déontologie, qui suscitent la réflexion.

Pour conclure, le comité a fait une séance de réflexion additionnelle afin de préparer le prochain mandat, lors duquel on traitera, en plus des projets en cours, de la demande relative aux heures de formation continue obligatoire en éthique et déontologie, des modes de facturation, à l'instar du récent rapport publié par le Barreau du Québec, de nouvelles sections du Guide de courtoisie professionnelle et de la façon d'aborder le thème de l'avocat dans les médias.

HAÏTI

MEMBRES

M^e Pierre Fournier, président
M^e Geneviève Apollon
M^e Stéphane Arcelin
M^e Vincent Basile
M^e Marie Cormier
M^e Francine Décarie
M^e Andy Bernard Eustache
M^e Patricia Isaac
M^e Annie Landriault-Barbeau
M^e Julie Paré
M^e Jonathan Pierre-Étienne
M^e Réal Policar
M^e Christelle Vaval
M^e Catherine Alix, coordonnatrice adjointe

Nombre de séances : 4

MANDAT

Accompagner de façon concrète les avocats haïtiens à reprendre leur pratique suite aux conséquences entraînées par le séisme de janvier 2010.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le grand projet du comité, cette année, a été la réalisation d'une autre activité de tourisme académique. Comme en 2014, les participants ont été invités à répondre à un questionnaire; le taux de satisfaction était à nouveau très élevé. Cela dit, les participants ont indiqué aussi le désir que la prochaine activité de la sorte soit organisée ailleurs qu'à Port-au-Prince et sur la Côte des Arcadins, allant même jusqu'à émettre un souhait pour que l'évènement ait lieu ailleurs qu'en Haïti. Le comité a fait parvenir les résultats du sondage et ses recommandations pour l'avenir au Conseil du Barreau de Montréal, à qui il appartient de fixer les grandes orientations.

Les échanges entre le Barreau de Montréal et celui de Port-au-Prince continuent de se produire par les visites des bâtonniers respectifs aux cérémonies d'ouverture du Barreau de Montréal ou de la Saint-Yves à Port-au-Prince. Il semble donc acquis que le jumelage entre les deux barreaux a atteint une maturité suffisante pour assurer sa pérennité.

Enfin, l'auteur de ces lignes et président du comité depuis sa création ayant annoncé qu'il désirait laisser sa place à du sang neuf, il y a tout lieu d'espérer que les échanges à l'avenir se renouvellent et que de nouveaux projets voient le jour.



INFRACTIONS

MEMBRES

M^e Sonia Lebel, présidente
M^e Caroline Alarie
M^e Suzanne Costom
M^e Isabelle Doray
M^e Matthew Ferguson
M^e Charles Gauthier
M^e Véronique Guertin
M^e Luc-Olivier Herbert
M^e Élisabeth Laroche
M^e Caroline Larouche
M^e Antoine Motulsky Falardeau
M^e Jean-Paul Perron
M^e Diane Petit
M^e Louis-Philippe Roy
M^e Nathalie Guertin, secrétaire

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 33 pour l'exercice 2015-2016 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeuraient à l'étude.

9 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 16 constats d'infraction émis.

16 lettres de contravention à la *Loi sur le Barreau* ont été transmises et plusieurs contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance. Enfin, 14 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures destinées à servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, 3 dossiers en cours ont été finalisés, alors qu'il y a eu un plaidoyer ou une déclaration de culpabilité relativement à 13 chefs d'exercice illégal de la profession d'avocat, pour des amendes totalisant 30000\$.



JUSTICE ADMINISTRATIVE

MEMBRES

M^e Louis Legault, président
M^e Claire-Elaine Audet
M^e Paul Deschenes
M^e Hélène Fortin
M^e Nataly Gauvin
M^e Louis-Paul Héту
M^e Raphaël Lescop
M^e Amélie Pelland
M^e Linda Roy
M^e Sylvie Séguin
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les thèmes récurrents reliés à l'accessibilité à la justice administrative, son efficacité et le respect des droits fondamentaux sont demeurés au centre des préoccupations et des actions du comité.

Dans le contexte de la décision rendue par la Cour d'appel dans l'affaire de l'*Association des juges administratifs de la Commission des lésions professionnelles*, de la sortie du Rapport intitulé *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité* (NOREAU P., HOULE F., VALOIS M. et ISSALYS P., Montréal, Les Éditions Yvon Blais, 2014) ci-après le « Rapport des chercheurs », et finalement, le dépôt et l'adoption du projet de loi 30, *Loi portant principalement sur la suspension de versements de bonis dans le contexte de mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire*, le comité s'est penché sur les conditions de rémunération, de nomination et de renouvellement des membres des tribunaux administratifs, mettant en cause l'indépendance et l'impartialité des décideurs de ces tribunaux.

À la demande du bâtonnier de Montréal, le comité s'est penché de façon plus précise sur la question de la réforme de la justice administrative québécoise. Le comité a, dans le cadre de sa dernière réunion de l'exercice 2014-2015, adopté une résolution, adressée au Conseil du Barreau de Montréal, visant à ce que ce dernier endosse les recommandations du Rapport des chercheurs et utilise les véhicules et forums qui lui sont offerts pour promouvoir l'adoption, par le gouvernement du Québec, des recommandations. Cette résolution apparaît au compte rendu de la réunion du comité tenue le 27 mars 2015 lequel fut transmis au Conseil. Les recommandations suggérées ont été adoptées par le Conseil et transmises par la suite à la ministre de la Justice.

Le comité s'est aussi intéressé à la question des plaideurs sujets à autorisation. En effet, à la suite de la création du registre des plaideurs quérulents, le comité s'est questionné sur ses applications en justice administrative. Le comité a recommandé une rencontre avec des représentants des comités de liaison avec la Cour supérieure et de la Cour du Québec, afin de discuter de solutions potentielles à cet égard.

En date des présentes, le comité a programmé deux rencontres, les 22 avril et 27 mai 2016, lors desquelles il recevra respectivement, dans le cadre de son mandat de découverte des acteurs de la justice administrative, M^e Thierry Usclat, vice-président de la Commission municipale du Québec, et M^e Anne Morin, présidente de la Régie du logement.

Le comité a aussi suivi les développements récents en droit administratif en assurant une vigie de la jurisprudence et en échangeant sur les décisions récentes, notamment en ce qui a trait à l'indépendance des tribunaux administratifs, et les décisions en matière de norme de contrôle.

En terminant, le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint, et madame Frédérique Faubert, adjointe administrative, pour leur précieuse collaboration à ses activités.



LIAISON AVEC LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC

MEMBRES

M^e Jean Leduc, président
M^e Jean-François Beaudry
M^e Hubert Graton
M^e Maude Grenier
M^e Louise-Hélène Guimond
M^e Denis Lavoie
M^e Dominic Martineau
M^e Nancy Ménard-Cheng (jusqu'à sa nomination comme arbitre)
M^e Jean-François Pedneault
M^e Érik Sabbatini
M^e Marie-France Veilleux
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M^e Francine Lamy
M^e Joëlle L'Heureux

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

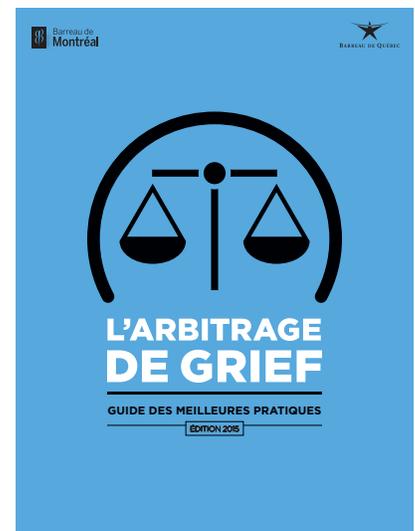
Ayant commencé ses travaux en septembre 2012, ce comité permet à ses membres de discuter avec des représentants de la Conférence des arbitres du Québec au sein d'un forum consultatif.

L'objectif des rencontres est de faciliter la pratique de l'arbitrage de grief qui se veut une méthode de résolution de litige rapide, efficace et à moindres coûts.

Au printemps 2015, le comité diffusait un «guide des meilleures pratiques» en matière d'arbitrage de grief, lequel a été approuvé tant par les instances du Barreau de Montréal que du Barreau de Québec.

Depuis septembre 2015, les travaux du comité ont porté principalement sur la gestion d'instance en présence de témoins experts.

Il est prévu que les personnes qui composeront le comité à compter de mai 2016, poursuivent notamment cette réflexion, afin d'élaborer certaines recommandations qui pourront être communiquées aux praticiens et décideurs ultérieurement.



LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e Stéphane Eljarrat, président
M^e Claude Jodoin
M^e Jacinthe Kirouac-Letendre
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Geneviève Léveillé
M^e Gabrielle Marceau
M^e Alain-François Meunier
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Jean Nicolas Simard
M^e Valérie Tardif
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Eugene P. Rossiter, juge en chef
L'honorable Lucie Lamarre, juge en chef adjointe

Nombre de séance: 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le comité accueillait l'honorable Eugene P. Rossiter, dont c'était la première participation depuis sa nomination à titre de juge en chef.

Les membres du comité ont principalement discuté des impacts du «*double booking*», mesure mise en place par la Cour canadienne de l'impôt, afin de réduire les écroulements de rôle occasionnés par les règlements qui surviennent à la dernière minute.

Il y a également eu des échanges concernant le traitement des demandes conjointes de remise et la fixation des auditions par la Cour canadienne de l'impôt et par la Cour du Québec. Ainsi, la direction de la Cour a informé les membres que tous les dossiers sont fixés, même ceux devant également procéder à la Cour du Québec. Toutefois, si une cause est fixée à la Cour du Québec dans les six mois, la Cour canadienne de l'impôt fixe le dossier dans un délai de 30 à 90 jours suivant la date prévue d'audition. De cette façon, si le dossier ne procède pas à la Cour du Québec, le dossier à la Cour canadienne de l'impôt procédera, tandis que si le dossier procède à la Cour du Québec, la Cour canadienne de l'impôt aura suffisamment de temps pour ajourner.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e Éric Dufour, président
M^e Gaétan Bourassa
M^e Louis Brousseau
M^e Danielle Gervais
M^e Robert Israël
M^e Francine Léger
M^e Mario Longpré
M^e Chantal Sauriol
M^e Gilles Villeneuve
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec
L'honorable François Doyon
M^e Pascal Pommier, directeur général
M^e Bertrand Gervais, directeur du greffe et greffier des appels –
Division d'appel de Montréal
M^e Stéphanie Legros, coordonnatrice juridique

Nombre de séances: 3

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a traité de sujets variés, dont voici les points saillants :

- > **La révision des règles de pratique en matière criminelle :**
Des modifications seront probablement apportées aux règles de la Cour en matière criminelle. Les membres du comité et les représentants de la Cour en discutent depuis quelques années. Selon toute vraisemblance, il semble que la Cour d'appel tiendra compte, lors de la révision de ses règles de pratique en matière criminelle, des recommandations et des commentaires formulés par les membres du comité.
- > **La révision des règles de pratique en matière civile :**
L'adoption du nouveau *Code de procédure civile* a entraîné aussi l'adoption d'un nouveau *Règlement de procédure civile*. Les membres du comité se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de discuter de ces nouvelles règles. On peut même dire que ce sujet a principalement occupé les réunions du comité, et ce, dès le mois de juin 2015.

Le 24 juillet 2015, les membres du comité ont transmis à la Cour un rapport contenant des commentaires détaillés au sujet des nouvelles règles de procédure. Ce rapport a été accueilli favorablement par la Cour.

Le *Règlement de procédure civile* est entré en vigueur le 14 janvier 2016.

- > **Colloque de la Cour d'appel :**
Dans la foulée de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* et du nouveau *Règlement de procédure civile*, un colloque sera tenu en juin 2016 au cours duquel des membres de la Cour présenteront le contenu et la portée des nouvelles règles.

Le président remercie chaleureusement les membres de la Cour et du comité de liaison pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e Francisco Couto, président
M^e Michael N. Bergman
M^e Emma Lambert
M^e Pierre Lamothe
M^e Joanie Lapalme
M^e Claudia Andrea Molina
M^e Felipe Morales
M^e Peter Shams
M^e Nicholas Spillane
M^e Alexandra Steele
M^e Alexander Steinhouse
M^e Michel Claude Synnott
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Marc Noël, juge en chef
L'honorable Richard Boivin
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Denis Pelletier
L'honorable André F. Scott
L'honorable Johanne Trudel

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul Crampton, juge en chef
L'honorable Jocelyne Gagné
L'honorable René LeBlanc
L'honorable George R. Locke
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Martine St-Louis

LE PROTONOTAIRE

M^e Richard Morneau

Nombre de séances: 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal afin de considérer toutes les questions ayant trait à l'administration de la justice devant ces tribunaux.

Ces deux tribunaux, établis conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi constitutionnelle de 1867 pour la meilleure administration des lois du Canada, sont bijuridiques (droit civil et *common law*) et exercent leurs juridictions dans des secteurs spécifiques dont les principaux sont les suivants: administratif, autochtone, amirauté, couronne fédérale, fiscal, immigration et propriété intellectuelle. La composition du comité (juges et avocats) reflète ces champs de pratique.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a tenu deux rencontres. La première a servi à un échange entre les représentants du Barreau afin de préparer les sujets de discussion pour la rencontre avec la Magistrature. Lors de la deuxième, tenue au mois de mars 2016 avec les membres de la Magistrature, il a été notamment question des sujets suivants:

- > Rapport des juges en chef de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale sur les activités de leurs cours respectives ainsi que de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ);
- > Suivi des initiatives de modernisation de la Cour fédérale telles que le système de dépôt électronique;
- > Comité des règles: Examen des règles relatives aux dépens;
- > Fixation d'auditions: Possibilité d'un rôle virtuel.

À l'occasion de sa retraite, les membres ont aussi tenu à remercier pour sa collaboration continue madame Rosemary Okuda, directrice générale régionale, SATJ.

Le comité continue la tradition d'un colloque annuel coprésidé par les juges en chef, les honorables Marc Noël et Paul Crampton, destiné à tous les membres du Barreau. Ce colloque aura lieu le 17 mai 2016 et portera sur les meilleures pratiques en matière de plaidoirie.

Remerciements à tous les représentants du Barreau et de la Magistrature pour leur contribution au succès du comité ainsi qu'au personnel du Barreau de Montréal pour leur précieuse contribution.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e Sébastien Caron, président
M^e Vincent Michel Aubé
M^e Rachid Benmokrane
M^e François Bourque
M^e Stéphane Davignon
M^e Nathalie Drouin
M^e Martine Dubois
M^e Janie Dugas
M^e Extra Jr Laguerre
M^e Jean-Olivier Lessard
M^e Alain-François Meunier
M^e Yves Moranville
M^e Stéphanie Lisa Roberts
M^e Louis-Stéphane Rousseau
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe,
chambre civile
L'honorable Scott Hughes, juge coordonnateur adjoint,
responsable de la Division administrative et d'appel

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

À la troisième année de son mandat comme président, M^e Sébastien Caron remercie chaleureusement la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, pour sa précieuse collaboration, la directrice générale, M^e Doris Larrivée, et la bâtonnière, M^e Magali Fournier, pour sa confiance. Il remercie également les membres de la Magistrature qui siègent au comité et toutes les personnes qui l'alimentent à chaque rencontre.

Nouveau Code de procédure civile

L'exercice 2015-2016 a vu d'importants changements concernant la Cour du Québec, chambre civile. Premièrement, le seuil de compétence de la division des petites créances est passé, le 1^{er} janvier 2015, de 7000\$ à 15000\$. La « modernisation de la procédure civile » s'est poursuivie, en janvier 2016, par l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*. Le comité a joué un rôle de premier plan dans le suivi de ces changements, particulièrement à l'égard des nouvelles règles de procédure de la Cour du Québec. Plusieurs des recommandations formulées par le

comité ont été intégrées dans le Règlement adopté par la Cour. Le comité a également eu la chance de suivre l'évolution du nouveau protocole d'instance.

Délais d'obtention des jugements par défaut

Préoccupé par les délais d'obtention des jugements, lesquels peuvent atteindre presque quatre mois, le comité a tenté de trouver des solutions afin de ramener ces délais à des niveaux acceptables. Lors de la réunion du 15 février 2016, M^e Bourque a informé les membres que les délais d'obtention des jugements par défaut étaient d'environ deux mois, une nette amélioration par rapport à la situation qui prévalait lors de la réunion précédente. Un projet d'aide-mémoire pour les demandes d'inscription pour jugement par défaut en vertu de l'art. 181 C.p.c. sera éventuellement soumis aux membres.

Protocole de gestion d'instance

Le comité a pris acte de la nouvelle entente avec la Cour du Québec pour la gestion hâtive d'instance à la chambre civile. Bien que l'on ne puisse pas donner suite à la suggestion d'inclure les dossiers impliquant des parties non représentées au protocole, puisqu'il n'y a aucun déclencheur au greffe permettant de les identifier, les membres de la Magistrature invitent les membres à leur soumettre des demandes de gestion hâtive s'ils ont des dossiers impliquant des parties non représentées ou à présenter des avis de gestion s'ils rencontrent des difficultés pour négocier un protocole.

Petites créances

Les délais se maintiennent (environ un an), mais on anticipe qu'il pourra être difficile de maintenir la cadence en raison du départ à la retraite de plusieurs juges cette année et de l'augmentation du seuil à 15000\$, qui occasionne une complexification importante des dossiers. Diverses mesures sont considérées, notamment la tenue préalable de conférences de gestion dans certains dossiers. En ce qui concerne la médiation sur place, le projet se poursuit, mais avec des allègements. Le projet s'applique aux rôles réguliers et à certains rôles de vices cachés.

Listes communes de jurisprudence

Un exercice de mise à jour des listes est rendu nécessaire. Une nouvelle liste préparée par l'OACIQ est en préparation.



LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e Dominique Trahan, président
M^e Josselin Breton
M^e Myriam Des Marchais
M^e Sophie Lamarre
M^e Sophie Lavergne
M^e Michel Leclerc
M^e Alexandre Lenis
M^e Tiago Murias
M. Philippe Panneton
M^{me} Evelyne Sauvé
M^e François Ste-Marie
M^e Jean-Hervé Thomas
M^e Miray Zahab
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Ruth Veillet, juge coordonnatrice adjointe
L'honorable Odette Fafard
L'honorable Louis Grégoire

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité remercie l'honorable Ruth Veillet pour sa contribution au comité qui s'est échelonnée sur plus d'une dizaine d'années, madame Evelyne Sauvé qui quitte le comité après un séjour à Montréal de 18 mois pour faire profiter de son expérience le Palais de Justice de Joliette, M^e Pascale Berardino qui a quitté à la fin de l'année 2014-2015 pour occuper de nouvelles fonctions à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que madame Anne Marie Otis et monsieur Jackie Roy qui ont accédé à la Magistrature. Le comité les félicite.

Le comité a accueilli comme nouveaux membres l'honorable Odette Fafard, M^{es} Myriam Desmarchais, Sophie Lavergne, François Ste-Marie, Tiago Murias et Jean-Hervé Thomas.

Lors de ses rencontres, le comité aborde certains sujets concernant le quotidien de la Cour et traite aussi des trois domaines du droit applicable à la chambre de la jeunesse.

Pour les affaires courantes, il a été question de mieux assurer la confidentialité des entrevues entre avocats et détenu(e)s adultes en améliorant l'étanchéité des parloirs sur les différents étages de la Cour. Le greffe a également rendu disponible un numéro de téléphone pour les avocats en cas de retard. L'entrée en vigueur, en janvier 2016, du nouveau règlement de la Cour et du *Code de procédure civile* implique pour les membres et les organisations qu'ils représentent différents ajustements et adaptations. Les réunions du comité permettent des rapprochements dans ces circonstances.

En matière d'adoption: L'adoption du nouveau *Code de procédure civile* implique des adaptations à la procédure écrite pour les déclarations d'admissibilité à l'adoption entre autres en maintenant les avis de présentation.

En matière de protection de la jeunesse: Le travail effectué par le comité concernant les frais judiciaires a porté fruit puisque dans le nouveau tarif sur les frais judiciaires des exemptions ont été intégrées et s'appliquent à la loi d'application particulière qu'est la loi sur la protection de la jeunesse. Les modes alternatifs de règlement des conflits feront l'objet à nouveau de discussion en sous-comité.

Au niveau de la LSJPA et du traitement des dossiers de délinquance, les mécanismes mis en place pour les fixations des causes de longue durée font l'objet de discussions et d'ajustements pour permettre une certaine souplesse quant à la présence des adolescents accusés. Le contenu des rapports prédécisionnels en ce qui concerne les faits rapportés qui justifient le plaidoyer de culpabilité fait aussi l'objet de discussions afin que les faits contenus au rapport soient conformes à ceux reconnus par les parties au moment de l'acceptation du plaidoyer de culpabilité par la Cour.

Merci aux membres du comité pour le travail accompli toujours avec sérénité malgré certains enjeux plus délicats à l'occasion ainsi qu'à M^e Guertin et les autres membres du personnel du Barreau de Montréal dont le travail permet la tenue des réunions du comité.



LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e James Dawson, président
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Andrée-Anne Blais
M^e René R. Boucher
M^e Lyne Campeau
M^e Rose-Mélanie Drivod
M^e Josée Hamel
M^e Yves Ménard
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Bernard Mandeville, juge-président
L'honorable Martine Leclerc, juge-présidente adjointe

Nombre de séances: 3

MANDAT

Ce comité assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au *Code de la sécurité routière* ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Il est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir: le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a fait de grands efforts en vue d'améliorer et promouvoir la cour municipale de la Ville de Montréal. À titre de bilan annuel, certains points méritent d'être soulignés.

Tout comme au cours de l'exercice 2014-2015, le comité s'est intéressé aux rapports antagonistes entre procureurs respectivement de la Ville de Montréal et de la défense. Lors de cet exercice, le comité a pu se concentrer de manière plus active, contrairement à l'approche analytique antérieure. À ce titre, une formation reconnue par le Barreau fut offerte, et ce, avec des formateurs de la poursuite, de la défense et de la Magistrature. Le public ciblé et atteint fut l'ensemble de la communauté juridique tant défense que poursuite. La salle fut comble et le cocktail postérieur fut également un succès.

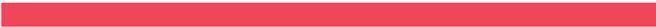
Encore une fois, les programmes sociaux sont un thème récurrent à l'agenda du comité. Ces programmes, uniques à la cour municipale de Montréal, font l'objet de nombreuses discussions et ont donné suite à un succès de déploiement dont tous les membres du comité tirent fierté.

Certains autres points traités lors de l'exercice antérieur demeurent récurrents à l'ordre du jour et font toujours preuve de plus de défiance.

À ce titre, on retrouve l'indécise projection des procureurs, l'insuffisance de locaux de rencontre avocat-client, bridant ainsi la possibilité de tenir une conversation en toute confidentialité, comme prévu au *Code de déontologie des avocats*, et l'insoutenable fardeau du seul procureur disponible au local de la divulgation de la preuve gérant les deux salles les plus alimentées en dossiers.

Encore une fois, et sur une meilleure note, les délais d'audition semblent se réduire. Ce fardeau administratif s'avère de plus en plus constant et satisfaisant. La réorganisation occupationnelle et vocationnelle de certaines salles de cour a contribué à la productivité.

En gardant une ligne directrice qui est un vœu collectif de favoriser l'essor et l'accroissement de la cour municipale, préconisant le dynamisme, la productivité, l'efficacité, le rendement et l'accessibilité, chaque membre de ce comité devrait sentir un sentiment de fierté et un sens d'accomplissement dans la réussite des efforts entrepris durant le présent exercice.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE,
CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e Philippe Henri Bélanger, président
M^e Alexandre Bayus
M^e Chantal Comtois
M^e Jason Dolman
M^e Édith Jourdain
M^e Christian Lachance
M^e Stéphanie Lapierre
M^e Benoit Lapointe
M^e Sophie Perron
M^e Isabelle Poirier
M^e Gary Rivard
M^e Ari Sorek
M^e Dario Sosa
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Martin Castonguay, juge coordonnateur
L'honorable Michel A. Pinsonnault

LES REGISTRAIRES

M^e Chantal Flamand
M^e Julie Bégin

Nombre de séances: 3

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, le comité a finalisé les listes communes de jurisprudence, tant en matière de restructuration et de faillite qu'en matière de recours en oppression. Ces listes sont désormais disponibles à tous les praticiens appelés à comparaître en chambre commerciale.

Le comité s'est également intéressé à améliorer les pratiques dans le cadre de recours en oppression, la chambre commerciale ayant été plus occupée au cours des dernières années par des recours de cette nature. Un sous-comité a préparé un aide-mémoire applicable en matière d'oppression faisant notamment état de la gradation des ordonnances pouvant être requises lors de la présentation d'une ordonnance de sauvegarde. Ce document demeure à l'étude par les membres du comité.

Enfin, le comité a complété l'élaboration de diverses ordonnances standard (ordonnance d'approbation d'un plan d'arrangement, ordonnance de libération et ordonnance initiale de reconnaissance de procédures étrangères) qui devraient être publiées d'ici la fin de l'année 2016.

Le président du comité exprime sa reconnaissance et sa gratitude aux représentants de la Magistrature ainsi qu'aux registraires pour leur contribution inestimable aux travaux du comité.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MEMBRES

M^e Nathalie Drouin, présidente
M^e Gregory Azancot
M^e François Bourque
M^e Chantal Bruyère
M^e Horia Bundaru
M^e Shana Chaffai-Parent
M^e Patrick Gosselin
M^e Rima Kayssi
M^e Nathalie Lecoq
M^e Paul-André Martel
M^e Brian R. Mitchell
M^e Pierre Visockis
M^e Jeremy Wisniewski
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe
L'honorable Pierre C. Gagnon

Nombre de séances: 7

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La dernière année a été marquée par la réforme du *Code de procédure civile* et son impact tant pour les praticiens membres du Barreau de Montréal que pour les représentants de la Magistrature et des services judiciaires. Le comité a poursuivi ses discussions avec la Magistrature relativement à différentes problématiques entourant l'arrivée du nouveau *Code de procédure civile*.

Les sujets suivants ont été abordés tout au long de l'année:

- > Le Protocole de l'instance et sa mise en œuvre
- > La présentation de moyens préliminaires
- > L'énonciation des moyens de défense orale et le délai pour ce faire
- > La demande d'inscription par déclaration commune
- > Le droit transitoire
- > L'application du tarif judiciaire, notamment la facturation des journées d'audition
- > L'exercice de pouvoirs accrus aux huissiers de justice
- > La notification par courriel
- > Le recours hypothécaire et l'avis d'assignation

Les membres du comité ont eu l'opportunité à l'automne de commenter le projet de Règlement de la Cour supérieure en matière civile et ont été tenus informés par les représentants de la Magistrature des étapes menant à son adoption.

Enfin, les membres du comité ont amorcé à la fin février une réflexion sur les difficultés rencontrées avec le nouveau *Code de procédure civile* dans le but de formuler des recommandations d'amendements législatifs et des propositions d'amélioration des différents outils et mesures d'application.

Le comité a aussi discuté d'autres sujets d'intérêt pour les membres du Barreau de Montréal, notamment: l'utilisation de la visioconférence, le contenu du registre des actions collectives, l'élaboration d'un modèle d'ordonnance unique de confidentialité.

La présidente remercie sincèrement les membres du comité et les représentants de la Magistrature pour leur participation et contribution dans une approche toujours constructive et un souci d'efficacité et d'accessibilité. Un merci particulier à M^e Nathalie Guertin pour ses comptes-rendus détaillés et la documentation qu'elle transmet aux membres.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e Pascale Nolin, présidente
M^e Danièle Besner
M^e Céline Bouchard
M^e François Bourque
M^e Véronique Collard
M^e Louis Dessureault
M^e Annie Huot
M^e Robert Pancer
M^e Justin Roberge
M^e Magdalena Sokol
M^e Angela Todaro
M^e Marie-Annik Walsh
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Eva Petras, juge en chef adjointe
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances: 6

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité s'est penché sur les sujets suivants:

- > L'élaboration et la transmission, au Barreau du Québec, de commentaires sur le projet de Règlement de la Cour supérieure en matière familiale.
- > Fonctionnement des salles de gestion en matière familiale:
 - Amélioration des transferts automatiques de certains dossiers en salles 2.11 et 2.12 à compter de 8h45, soit 15 minutes avant l'appel du rôle afin de maximiser le temps d'audition des juges en salle de pratique 2.11 et 2.12 et favoriser les avocats qui sont présents et prêts à procéder;
 - Mise en place d'équipes restreintes de juges intéressés par le droit de la famille;
 - Ouverture d'une salle de gestion, séparée de celle de la gestion civile, durant l'été 2016;
 - Coordination parentale: Élaboration d'une liste de professionnels habilités à agir comme coordonnateurs parentaux.
- > SAGE: Fin du projet pilote sur l'opportunité que les heures du SAGE soient modifiées afin de maximiser l'utilisation de ce service à la population. L'horaire du SAGE demeurera de 9h30 à 12h.
- > Intervention de la Procureure générale du Québec (PGQ): Élaboration d'un texte par la représentante de la PGQ laquelle doit être impliquée par les avocats si des modifications sont apportées au moment du consentement final.
- > Réflexions sur le nouveau *Code de procédure civile* concernant les impacts qu'a ce nouveau code sur la pratique familiale à Montréal. Ce point a monopolisé de nombreuses heures. Les membres du comité ont soulevé les bons et moins bons côtés du nouveau *Code de procédure civile* et discuté des nouveaux formulaires à être complétés, notamment le protocole et la déclaration commune.

La présidente tient à remercier sincèrement les membres du comité et du sous-comité Réduction des coûts pour leur contribution en temps, en idées et en actions concrètes aux travaux du comité durant toute l'année.

LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e Robert Soucy, président
M^e Nancy Boyce
M^e José Jr da Costa
M^e Robert Desmarais
M^e Josée M. Gagnon
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Zalman Haouzi
M^e Jean-Louis Landry
M^e Marc Poirier
M^e Stéphane Proulx
M^e François Turcot
M^e Catherine Alix, coordonnatrice adjointe

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e Anne Morin, présidente
M^e Louise Fortin, régisseuse

Nombre de séances: 2

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a notamment abordé les sujets suivants :

La numérisation des pièces déposées à l'audience

Le régisseur peut prendre la décision de ne pas numériser certaines pièces produites à l'audience par une partie, telles un lot de factures déposées en liasse, des documents personnels et confidentiels ou encore des photographies en couleurs. Après la décision rendue par le régisseur, une partie peut décider de retirer les pièces qu'elle a déposées à l'audience, avant l'expiration du délai d'appel de 30 jours. Or, selon l'article 62 du Règlement de la Cour du Québec, lorsque la permission d'appeler est autorisée, la Régie doit transmettre au greffe une copie conforme du dossier de première instance. Or, si une partie a retiré des pièces, la numérisation des pièces peut s'avérer incomplète. Le comité a suggéré un délai de 60 jours avant de pouvoir retirer des pièces d'un dossier de la Régie du logement.

La publication des décisions de la Régie du logement par CANLII et le CAIJ

Les décisions de la Régie sont disponibles sur Internet par l'entremise de SOQUIJ. Or, les moteurs de recherche de

ce site sont beaucoup moins efficaces que ceux du CAIJ. Malheureusement, le CAIJ ne publie pas les décisions de la Régie du logement, car ces dernières ne sont pas recensées par CANLII en raison d'un manque de ressources pour traiter un si fort volume.

La confection des procès-verbaux d'audience

Le comité a sensibilisé les représentants de la Régie du logement au fait que les procès-verbaux d'audience sont souvent incomplets. Il n'est pas rare qu'il manque des informations importantes, tels le nom des mandataires, la durée d'audience, le nom des témoins, la présence des parties, le nom des procureurs présents à l'audience. Or, certaines informations sont entre autres nécessaires au paiement des honoraires des avocats par l'Aide juridique.

La révision du Règlement sur la procédure devant la Régie du logement

Le Règlement a été soumis à l'approbation de l'assemblée des régisseurs qui a adopté le Règlement article par article. Le Règlement a été proposé à la ministre de la Justice qui a fait certains commentaires.

La procédure concernant les auditions des demandes de non-paiement de loyer

Depuis plusieurs mois, les demandes pour non-paiement de loyer qui proviennent de Longueuil, Laval et Montréal sont entendues au bureau du Village olympique. Elles sont instruites par des greffiers spéciaux lorsqu'elles procèdent par défaut. Cette méthode devait permettre de confier aux régisseurs un volume accru de causes civiles, ce qui devait entraîner une réduction des délais d'audition. Après une période de rodage, les rôles d'audition ont été allégés à 75 demandes au lieu de 100 demandes et plus. La Régie du logement est satisfaite de cette nouvelle façon de procéder et prévoit effectivement une réduction des délais d'audition des causes civiles à l'avenir.

Le colloque sur le louage résidentiel

En raison du succès du dernier colloque, une quatrième édition est en préparation et elle aura lieu vers le mois de novembre 2016, sous la présidence d'honneur de M^e Anne Morin, la nouvelle présidente de la Régie du logement. Il s'agit d'une activité reconnue aux fins de la formation continue obligatoire. Une journée complète est prévue et cinq conférenciers s'entreprendront sur des sujets qui sauront retenir l'attention des participants.

Cette année, comme par le passé, les échanges avec les représentants de la Régie du logement ont toujours été francs, cordiaux et utiles.

LIAISON AVEC LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

MEMBRES

M^e Sophie Melchers, présidente
M^e Anne-Marie Beaudoin
M^e Maxime Bédard
M^e Claudine Bienvenu
M^e Denis Cloutier
M^e Nathalie Lelièvre
M^e Julie Martine Loranger
M^e Sylvie Poirier
M^e Richard Vachon
M^e Jean Michel Desgagnés, coordonnateur adjoint

REPRÉSENTANT LE BUREAU

M^e Lise Girard, présidente
M^e Teresa Carluccio, directrice des affaires juridiques et du secrétariat

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le mandat de ce comité est de faire le lien entre les avocats et le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant notamment la juridiction et les activités de ce tribunal administratif spécialisé dans les marchés financiers. Les membres du comité échangent sur des sujets d'intérêt et proposent des idées et des suggestions, notamment, pour améliorer le fonctionnement, le rayonnement et l'implication du Bureau. Les membres ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce comité a été créé par le Conseil du Barreau de Montréal en 2014, à l'initiative de la présidente du Bureau, M^e Lise Girard, qui souhaitait avoir un canal de discussion avec les divers intervenants appelés à interagir avec, ou comparaître devant, le Bureau.

Ce comité regroupe des membres provenant des régulateurs (l'Autorité des marchés financiers, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, la Chambre de la sécurité financière) et des avocats de pratique privée, en sus des représentants du Bureau.

Dans sa deuxième année d'activités, le comité a discuté des sujets suivants:

- > La gestion et l'administration électronique de la preuve;
- > Les audiences électroniques ou par écrit;
- > La révision du Règlement sur les règles de procédure du Bureau;
- > Le projet pilote du Bureau sur la mobilité et l'accessibilité du Bureau, incluant la tenue d'audiences par visioconférence;
- > La traduction de décisions du Bureau et leur disponibilité sur le site de la SOQUIJ;
- > La réciprocité des décisions du Bureau en Alberta.

Le comité a poursuivi sa réflexion sur de possibles avenues afin de faire connaître davantage ce tribunal par les juristes et justiciables québécois et également par les juristes et justiciables du reste du Canada. Le comité a ultimement convenu qu'il était préférable de tenir une telle activité de façon contemporaine à une annonce du nouveau nom du Bureau et à la refonte de ses règles de pratique. Le comité qui siégera pour l'année 2016-2017 sera invité à inclure ce sujet à l'agenda de ses réunions.

La présidente tient à nouveau à souligner l'esprit de collaboration et de collégialité qui a prévalu tout au long de l'année entre la présidente du Bureau et les membres du comité, ainsi que la qualité des échanges entre les participants. La présidente et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larrivée et M^e Jean Michel Desgagnés pour leur précieuse et compétente assistance à la préparation et à la tenue des réunions et à la préparation des comptes-rendus des réunions.

LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^e Richard McConomy, président
M^e Marie-Hélène Beaudoin
M^e Marc Bernard
M^e Marc B. Bilodeau
M^e Chanelle Charron-Watson
M^e Nancy Cleman
M^e Dominique Douglas
M^e Francis Durocher
M^e Bertrand Gervais
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Catherine Ouimet
M^e Ghislain Raymond
M^e William Kronström Richard
M^e Nancy Turk
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Isabelle Pilon, directrice du réseau de bibliothèques, développement des collections, recherche et formation
M^{me} Sonia Loubier, directrice de la gestion des contenus numériques et des technologies de l'information
M^{me} Vicki Ng-Wan, directrice marketing et communications

Nombre de séances: 2

MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité ont permis aux membres d'être informés de l'état d'avancement des produits et services du CAIJ depuis avril 2015.

Par ailleurs, les membres ont toujours la possibilité de faire part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

- Partenaire de prestige -



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

LIAISON AVEC LES AVOCATS EN DROIT DES AFFAIRES

MEMBRES

M^e Philippe Décary, président
M^e Richard Burgos
M^e Mylany David
M^e Sharon. G. Druker
M^e Maude Fréchette
M^e Simon Labrecque
M^e Alexandre Normandin-Lussier
M^e Jonathan Pierre-Étienne
M^e Vincent Taillefer
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 6

MANDAT

L'objectif premier du comité est d'amener les avocates et les avocats pratiquant en droit des affaires à s'impliquer davantage dans les activités du Barreau et d'affermir ainsi une plus grande représentativité au sein du Barreau.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité a été créé en 2013 à l'initiative de M^e Luc Deshaies, alors bâtonnier, qui souhaitait une meilleure participation des avocates et avocats en droit des affaires aux diverses activités du Barreau.

Comme le mandat du comité est principalement d'améliorer le sentiment d'appartenance, le comité a décidé d'organiser une activité qui réunirait les avocates et les avocats en droit des affaires. Les réunions du présent exercice ont donc été consacrées à la préparation d'une activité qui se voulait éducative, pratique et sociale.

Le 14 avril 2016, les membres du comité ont participé à une simulation de négociation (*Mock Negotiation*), inspirée d'un programme offert par l'*American Bar Association*. Le but de l'activité, divisée en trois actes, était de montrer comment fonctionne une séance de négociation. M^e Jacques Laurent, avocat en droit des affaires d'expérience, a commenté, entre chaque acte, le travail des avocats qui négociaient. Les membres du comité ont aussi répondu aux questions des participants.

Le président remercie les membres de leur participation à l'organisation et à la tenue de cette activité, qui s'est avérée un réel succès et a été très appréciée des avocates et avocats présents.

Il y a fort à parier que le comité répète l'expérience l'an prochain.

LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

MEMBRES

M^e Joann Zaor, présidente
M^e Leslie Azer
M^e Sylvie Champagne
M^e Caroline Daoust
M^e Julie de Gongre
M^e Jean-Claude Dubé
M^e Marc Dufour
M^e Éliane Gauvin
M^e Sylvie Poirier
M^e Marie-Claude Sarrazin
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Martin Hébert, président
L'honorable Julie Veilleux, vice-présidente

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des professions en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau

qui ont comme pratique quotidienne le droit professionnel.



RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MEMBRES

M^e Pascal Côté, président
M^e Panora Ang
M^e Marie Cormier
M^e Francine Décarie
M^e Pierre Fournier
M^e Mélanie Fréger
M^e Dan Kraft
M^e Sonia Labranche
M^e Greg Moore
M^e Alexandre Normandin Lussier
M^e Catherine Ouimet
M^e Laurent Soustiel
M^e Ginette St-Louis
M^e Simon Tremblay
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité
M^e Catherine Alix, coordonnatrice adjointe

Nombre de séances: 3

MANDAT

Le comité sur le rayonnement international a pour mandat de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique interjuridictionnelle du droit et dans le cadre de projets de coopération, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne.

Pour mettre en œuvre ce mandat, considérant l'importance de promouvoir l'expertise unique de l'avocat de Montréal en raison de son bilinguisme et son bijuridisme, les actions et les projets du comité seront canalisés en fonction des objectifs stratégiques suivants:

- > Soumettre au Conseil des recommandations concernant l'action internationale du Barreau de Montréal.
- > Accroître l'offre de formation par la tenue de colloques, et ce, tant à Montréal qu'à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux avocats du Barreau de Montréal de mieux se positionner sur le marché international.
- > Accroître la promotion de la pratique interjuridictionnelle auprès des membres du Barreau de Montréal.
- > Bonifier les arrimages pédagogiques, économiques ou coopératifs des partenariats.
- > Générer des retombées favorables pour les membres du Barreau de Montréal.
- > Favoriser les échanges et la collaboration entre confrères.
- > Veiller à l'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements professionnels.
- > Favoriser le réseautage par la promotion des organismes en lien avec la pratique juridique internationale.
- > Poursuivre le rôle de vigie axé sur le développement des législations, des nouvelles pratiques, des courants jurisprudentiels en vigueur ailleurs et sur la tenue des activités de formation organisées par les différents organismes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a vécu cette année une période transitoire avec le changement à sa présidence. Il a travaillé à consolider ses ententes de collaboration et à mettre en valeur les compétences uniques des avocats d'ici dans une perspective mondiale. Dans la continuité et dans le respect de son plan quinquennal (2013-2018), le comité a obtenu de belles réalisations, notamment en ce qui concerne les ententes de Shanghai, Philadelphie et Los Angeles.

De plus, le comité entend conscientiser les membres aux nouvelles réalités et à l'accroissement des réalités internationales dans leur pratique quotidienne. En effet, peu importe le domaine de droit exercé, la mondialisation des marchés et le déplacement des individus et entreprises font en sorte que le développement de nouvelles compétences est essentiel pour toujours mieux servir les clients.

Parmi les actions mises de l'avant:

- > Un responsable chapeaute chaque entente afin d'assurer la continuité et l'animation des ententes de collaboration.
- > Shanghai (Chine): Le sous-comité Shanghai n'a pas chômé. La nouvelle formule d'un échange d'avocats stagiaires d'une durée d'un mois a été un succès avec la visite de deux avocats de Shanghai qui ont pu découvrir les couleurs de l'automne et profiter de l'accueil chaleureux de deux importants bureaux montréalais et, dans l'autre sens, une avocate montréalaise a pu découvrir Shanghai. Le comité entend continuer à faire la promotion de l'échange et favoriser ainsi ce lien unique avec l'Empire du Milieu.
- > Philadelphie (É.-U.): L'intérêt du Barreau de Philadelphie pour Montréal s'est manifesté cette année avec la visite de M^e David Chanin du Barreau de Philadelphie. Ce dernier a pu visiter la Cour d'appel, participer à une conférence sur les règles de pratique en matières commerciales, à un cocktail avec des membres du Barreau de Montréal et à une partie de la réunion du Conseil du Barreau de Montréal, en plus de souper avec ses membres. Le sous-comité a tout mis en œuvre pour que cet événement soit un succès.
- > Los Angeles (É.-U.): Une conférence sur les droits d'auteur au Canada et aux États-Unis, qui devait avoir lieu le 20 janvier 2016, et qui fut organisée conjointement par le Barreau de Montréal et le *Los Angeles County Bar Association*, a été reportée. Cette dernière devrait avoir lieu sous peu.
- > Encore cette année, le Jeune Barreau de Montréal a contribué à la stratégie du comité afin de faire bénéficier à terme le Barreau de Montréal de ses propres expériences avec les barreaux partenaires.

Le comité et ses sous-comités vont continuer à travailler afin de valoriser les autres ententes avec les barreaux partenaires, soit le Barreau de Chicago, le Barreau de Toulouse, l'Association du Barreau du Brésil – section Belo Horizonte, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et le Barreau de Bruxelles.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

MEMBRES

M^e Mélanie Dugré, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Pierre-Luc Beauchesne
M^e Nathalie Bédard
M^e Luana Ann Church
M^e Véronique Cyr
M^e Mylany David
M^e Émile Langevin
M^e Elizabeth Tran
M^e Simon Tremblay
M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications

Nombre de séances: 4

MANDAT

Ce comité a le mandat de :

- a) Identifier des Figures de maître susceptibles d'inspirer la confrérie;
- b) Développer et répertorier des outils pour les avocats et les répertorier par secteur sur le site Internet du Barreau de Montréal;
- c) Identifier des moyens de susciter l'appartenance des avocats au Barreau de Montréal;
- d) Offrir une visibilité aux divers comités du Barreau de Montréal;
- e) Promouvoir les services (bébé bonus, mentorat, etc.), les guides (mandat à portée limitée, courtoisie professionnelle, technologies de l'information, etc.) et autres activités du Barreau de Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa présentation de plusieurs Figures de maître en publiant dans l'Infolettre les portraits de M^e Nathalie Roy, M^e James O'Reilly, M^e Peter Kirby, M^e Jean-Sébastien Clément et M^e Julie Mousseau, tout en continuant d'alimenter sa banque de candidats à même les idées et suggestions des membres du comité. La publication de ces portraits est fortement appréciée par les membres de la profession, qui sont ravis de découvrir des collègues inspirants, auteurs de réalisations exceptionnelles dans des domaines autres que leur champ d'activité usuel, qui s'impliquent au sein de leur collectivité et qui font avancer le droit ou l'image de la justice à travers leurs actions.

La campagne publicitaire *C'est mon Barreau!*, qui a pour but de développer le sentiment d'appartenance des avocats provenant de tous les secteurs de pratique, s'est par ailleurs poursuivie avec la publication dans l'Infolettre, sous la nouvelle chronique *Le Barreau de Montréal, c'est mon Barreau*, des derniers témoignages des huit membres qui participent à la campagne. Leurs propos se retrouvent toujours sur le site Web du Barreau de Montréal.

Le comité a également été impliqué dans les discussions avec la bâtonnière quant aux façons de transmettre aux membres les informations pertinentes entourant le litige opposant le Barreau de Montréal au ministère de la Justice relativement au manque de cohérence entre les versions française et anglaise du nouveau *Code de procédure civile*. Puisqu'une entente négociée est finalement intervenue, le comité n'a pas eu à mettre en branle le plan de communications dont il avait discuté.

Le comité a aussi comme projet de revoir l'arborescence de la section «Outils pour l'avocat» du site Internet du Barreau de Montréal, afin de rendre l'information qu'elle contient plus facilement accessible aux membres. Les travaux progressent très bien et se poursuivront au cours des prochains mois.

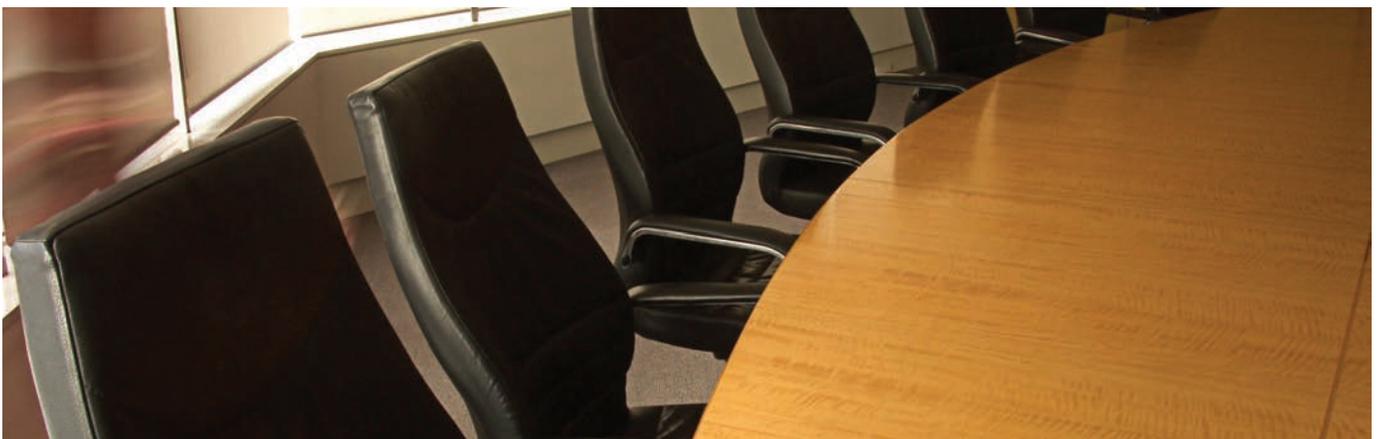


TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Dominique Bourcheix
M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Véronique Gaudette
M^e Andrée Gosselin
M^e Laurence Marquis
L'honorable François Rolland
M^e Jean-François Rousseau
M^e Martha Shea
M^e Luc Hervé Thibaudeau
M^e Miville Tremblay
M^e Patrick Zakaria
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 6

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la huitième table ronde sur la justice participative.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

(inspiré du compte-rendu préparé par madame Johanne Landry)

La huitième édition de la Table ronde sur la justice participative s'est déroulée, le 10 novembre 2015, au Club Saint-James, sous le thème *La justice participative, une richesse à reconnaître*.

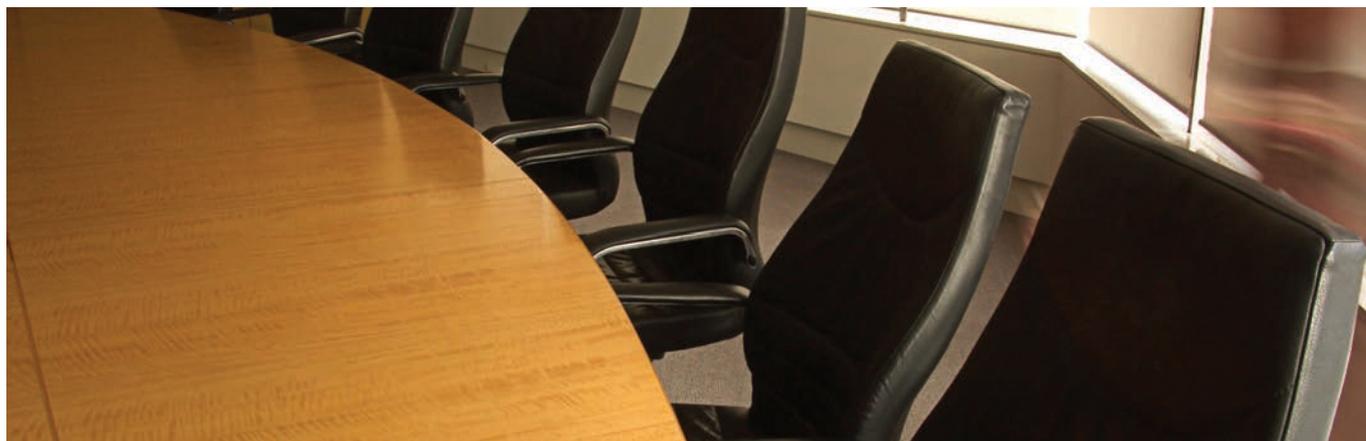
Les membres du comité organisateur, des représentants d'une trentaine d'organismes et, pour une première fois, des membres du Barreau de Montréal intéressés par le sujet (l'événement constituait une activité reconnue aux fins de la formation continue obligatoire) ont réfléchi, ensemble, sur les façons de favoriser l'émergence de cette nouvelle culture juridique dans laquelle s'inscrit la justice participative.

La journée a débuté avec le traditionnel brise-glace qui permet aux représentants de chacun des organismes participants de parler entre autres d'initiatives en matière de justice participative.

Les participants ont ensuite eu le plaisir d'entendre quatre conférenciers qui ont abordé la justice participative sous différents angles: aspects économiques, résolution de problèmes, situations des aînés et nouvelles technologies.

Au cours de la journée, l'animateur, M^e Miville Tremblay, a annoncé l'appui du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec à la tenue d'une journée nationale sur la justice participative, le 3^e jeudi d'octobre 2016. Il a de plus souligné la collaboration de la Cour du Québec et de la Cour municipale de Montréal à l'enrichissement de la page Wikipédia sur la justice participative.

On a aussi procédé au dévoilement d'une plaque sur la Déclaration de principe, qui est installée depuis dans le Salon des avocats au Palais de Justice de Montréal et dans la salle Maurice-Boileau du Barreau de Montréal.



MEMBRES

M^e Nicolas Vermeys, président
M^e Marie-Andrée Boutin-Clermont
M^e Philippe Brouillette
M^e Sophie Deschênes-Hébert
M^e Patrick Gingras
M^e Philippe Lelarge
M^e Pierre-Paul Lemyre
M^e Christian G. Sirois
M^e Simon Tremblay
M^{me} Luisa Dodaro
M. René-Luc Morin
M. Patrick Vicente
L'honorable Allan R. Hilton, J.C.A.
L'honorable André Wery, J.C.S.
L'honorable Mario Tremblay, J.C.Q.
L'honorable Bernard Mandeville, J.C.M.
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séances: 3

MANDAT

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants:

- > Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire;
- > Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Pour l'exercice 2015-2016, le comité consultatif s'est rencontré à trois reprises afin de mettre les touches finales à deux livrets – l'un portant sur l'utilisation des courriels (une version mise à jour et améliorée du Guide sur les technologies de l'information (TI): la gestion des courriels) et l'autre sur les documents électroniques. Le comité travaille également à la mise en ligne d'informations relatives aux technologies disponibles au Palais de Justice de Montréal et aux processus que l'on doit suivre pour en faire la réservation.

Le comité s'est également intéressé aux incidences technologiques du nouveau *Code de procédure civile* et des règles de pratique qui en découlent, ainsi qu'au projet de Transformation Organisationnelle de la Justice (TOJ) du ministère de la Justice du Québec. Ces sujets ont fait l'objet de discussions visant à faciliter leur mise en œuvre tout en limitant les incidences de ceux-ci pour les plaideurs qui fréquentent le Palais de Justice de Montréal.



MANDATS À PORTÉE LIMITÉE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Richard Beaulé
M^e Marc Bissonnette
M^e Meriem Boudjemai
M^e Véronique Collard
M^e Philippe Duplantier
M^e Guy Morin
M^e Nathalie Roy
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice du comité

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Ce comité a été formé afin d'examiner tous les enjeux liés au mandat à portée limitée. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier et non son intégralité. Offerts à ceux dont les moyens financiers sont limités, qui ne sont pas admissibles à l'Aide juridique ou qui souhaitent se représenter seuls, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des conseils d'un avocat dans les limites de leur budget et pour une partie du dossier seulement.

GUIDE À L'INTENTION DES AVOCATS FAISANT FACE À DES PARTIES NON REPRÉSENTÉES

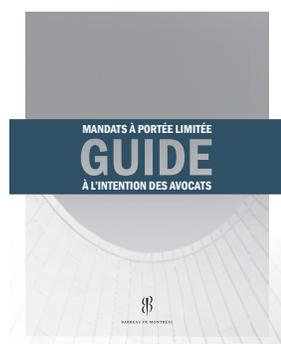
MEMBRES

M^e Véronique Collard, présidente
M^e Nancy Brouillette
M^e Édith Delisle
M^e Maria De Michele
M^e François Desroches-Lapointe
M^e Guylaine Duplessis
M^e Michelle Lavergne
M^e Marianne Ouellette
M^e Jean-François Rousseau
M^e Johanne Tellier
M^e Angela Todaro
M^e Nathalie Guertin, coordonnatrice du comité

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Le comité a la tâche de rédiger un Guide dont le but est de démystifier le rôle de l'avocat, de mieux l'outiller afin qu'il soit en confiance dans les limites de son interaction avec la partie non représentée.



JOURNÉE DU BARREAU

(Texte de madame Elizabeth Lemay)



S'adapter au changement. Voilà le thème retenu par la bâtonnière, M^e Magali Fournier, pour la Journée du Barreau, puisque l'année en cours en est une de grands changements, avec, entre autres, l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie* et du nouveau *Code de procédure civile*.

Les membres du Barreau devront s'adapter à ces changements et faire preuve de créativité et de souplesse dans l'intégration de ceux-ci dans leur pratique, quelle qu'elle soit.

Rentrée judiciaire

C'est à la salle Jules-Deschênes du Palais de Justice de Montréal que s'est tenue la traditionnelle rentrée judiciaire, sous la présidence d'honneur de la juge en chef du Québec, l'honorable Nicole Duval Hesler et en présence de la ministre de la Justice du Québec, des juges en chef et juges de toutes les juridictions, d'avocats et des divers représentants du Barreau et de la communauté juridique internationale.

Tous ont saisi l'occasion de saluer l'entrée en fonction du nouveau juge en chef de la Cour supérieure, l'honorable Jacques R. Fournier, et de remercier l'honorable François Rolland, juge en chef sortant, pour tout le travail accompli au cours de son mandat.



Une ère de changement
Sensible au thème de cette rentrée judiciaire, la juge en chef de la Cour d'appel, l'honorable Nicole Duval Hesler a rappelé l'importance dans l'évolution de toute société moderne que le système de justice s'adapte aux changements. « En fait, le

système de justice constitue à mes yeux la masse critique d'une démocratie », a exposé la juge en chef. Elle ajoute qu'il revient à la justice, finalement, de rendre possibles les solutions choisies sous les pressions du moment pour régler des phénomènes nouveaux.

La juge en chef a également fait part des principaux changements touchant la Cour d'appel, dont un nouveau site web, l'amendement à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* permettant à la Cour d'appel de siéger occasionnellement en région, ainsi que la publication d'un projet de règlement de procédure adapté au nouveau *Code de procédure civile*.



Pour sa part, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, l'honorable Jacques R. Fournier, a mentionné qu'aucune réforme ne peut réussir sans une étroite collaboration entre le Barreau et la Magistrature. Selon lui, avec l'entrée en vigueur de ce nouveau code et le changement de culture

qu'il prévoit, la communauté juridique entreprend un virage majeur, qui interpelle tous les intervenants. « Nous sommes en mesure

d'améliorer le système de justice québécois. Le nouveau *Code de procédure civile* donne des outils pour y parvenir. Il faut maintenant que tous les acteurs de la communauté juridique mettent l'épaule à la roue pour obtenir des résultats tangibles et durables », a-t-il ajouté.



Quant à l'honorable Élizabete Corte, juge en chef de la Cour du Québec, elle a tenu à souligner que tous, le ministère de la Justice, ses collègues des autres tribunaux et les barreaux, s'activent pour matérialiser l'intention du législateur de faire plus simple, plus rapide,

plus économique et plus accessible. Selon la juge en chef, « le changement de culture qu'appelle notre *Code de procédure civile* ne s'applique pas à la matière : il s'applique à notre vision du droit et à son exercice au quotidien ». La Cour du Québec entreprend également une révision complète de son Règlement, a ajouté la juge en chef Corte. Elle invitait en terminant la communauté juridique à ne pas hésiter à lever la main pour prendre en charge un projet, donner un nouvel élan à une initiative prometteuse, répondre aux invitations des barreaux, jeunes barreaux, centres de justice de proximité, de Pro Bono Québec, d'Éducaloi, des universités et organismes, ordres professionnels, associations, y compris à l'échelle internationale.



La ministre de la Justice du Québec, M^e Stéphanie Vallée, a quant à elle exposé différentes mesures mises en place afin de préparer l'avenir, notamment la hausse du seuil d'admissibilité à la division des petites créances de la Cour du Québec, qui a été porté à 15 000 \$, ce qui a permis

de rendre ce tribunal plus accessible. Elle a également souligné la mise en place d'un programme de remboursement volontaire visant la récupération de sommes payées injustement.

Un manque d'effectifs

La Cour d'appel se porte fort bien, a mentionné la juge en chef Duval Hesler, si l'on compare à l'an passé, alors qu'il manquait quatre juges, mais il y a nécessité d'ajouter deux postes de juges dans le district d'appel de Montréal. « Nos effectifs actuels n'ont connu aucune augmentation depuis 1991, bien que le volume d'appels traités ait considérablement augmenté », a-t-elle déploré.

Sur une même note, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec a constaté que les temps d'audition continuent de s'allonger, ce qui monopolise les juges pendant parfois des années. C'est néanmoins sur une note positive que la Cour supérieure commence l'année, avec la récente nomination de 17 juges. Le problème de délais s'explique par l'augmentation beaucoup plus rapide de la population que celle des effectifs judiciaires. « Il faut donc faire plus avec moins », souligne le nouveau juge en chef.



Cérémonie de la Journée du Barreau
Les activités de la journée se sont poursuivies à 17 h au Grand Salon de l'Hôtel Fairmont/Le Reine-Elizabeth avec la Cérémonie de la Journée du Barreau, animée avec brio par M^{me} Lauréanne Vaillant. Ce fut l'occasion de se souvenir des membres de la Magistrature et du

Barreau décédés au cours de l'année. Ce fut également l'occasion de saluer les sept confrères célébrant leur 60^e anniversaire d'admission au Barreau, de même que les 21 avocats célébrant leur 50^e, dont l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney et une seule femme, M^{me} Michèle Rivet. À ceux-ci s'ajoutait, cette année, M^{me} Maurice-D. Godbout, c.r., avocat à la retraite, qui célébrait son 70^e anniversaire d'admission.



Premier à prendre la parole, l'ex-bâtonnier du Québec J. Michel Doyon, avocat, historien et auteur accompli, est maintenant lieutenant-gouverneur désigné. Il a partagé des moments forts de sa vie professionnelle, durant laquelle il a dû s'adapter au changement.



Le bâtonnier Carlos Hercule, du Barreau de Port-au-Prince, a pris la parole au nom des invités internationaux. « La cérémonie d'aujourd'hui m'a convaincu du rôle d'officier de justice, s'est-il exclamé. Vous décidez dans un esprit commun des efforts d'ajustement et d'adaptation

au changement ». Selon lui, être un acteur de changement est un défi qui exige davantage que d'exercer des fonctions judiciaires et juridiques. « Lutter pour le respect des valeurs auxquelles on croit exige de l'engagement et des convictions », mentionne le bâtonnier.



M^{me} Antoine Aylwin, vice-président du Barreau du Québec, a souhaité présenter les nombreux outils qui ont été mis en place par le Barreau au fil des ans pour remplir sa mission de protection du public. Des outils qui expliquent au public différentes notions de droit ou qui encadrent la profession. Malheureusement, des

problèmes techniques ont empêché la diffusion d'une courte vidéo.

Comme 2015 marquait le 25^e anniversaire de la création du Tribunal des droits de la personne, sa présidente, l'honorable Ann-Marie Jones, a été invitée à prendre la parole. Remerciant la bâtonnière Magali Fournier de lui donner ainsi l'opportunité de présenter le Tribunal des droits de la personne en tant que vecteur de changement pour la société québécoise, la juge Jones a rappelé que si le domaine des droits et libertés est en constante évolution, c'est qu'il est en quelque sorte le miroir de



notre société. « Le temps est venu, pour les 40 ans de la Charte, de la revaloriser et de lui permettre d'atteindre son plein potentiel. C'est pourquoi il nous faut nous interroger en tant que société sur les droits et libertés de la personne qu'il nous faut garantir pour l'avenir sans reculer sur les acquis si difficilement conquis », a-t-elle conclu.



M^{me} Caroline Larouche, présidente du Jeune Barreau de Montréal, a souhaité la bienvenue aux avocats ayant prêté serment depuis septembre 2014 en rappelant ce que c'est qu'être jeune. « Vous verrez qu'être jeune c'est être passionné, c'est idéaliser parfois le système de justice, car c'est en méconnaître ses imperfections », a-t-elle dit en s'adressant à ses confrères et consœurs. Pour M^{me} Larouche, être jeune, ce n'est pas tant de s'adapter aux changements, mais de les créer.



La bâtonnière de Montréal, M^{me} Magali Fournier, a ensuite rendu un vibrant hommage au récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal, M^{me} James O'Reilly, pour sa contribution à la cause de la justice. Elle a rappelé les grandes lignes de la carrière de cet homme exemplaire, qui a consacré sa carrière au droit autochtone. Il fut d'ailleurs l'un des trois premiers avocats au pays et le premier au Québec à consacrer sa pratique à ce domaine. M^{me} O'Reilly a ensuite pris la parole pour remercier tous ceux qui l'ont accompagné au cours de sa carrière, prenant grand soin de ne pas oublier, surtout, sa tendre épouse.

Le dernier mot revenait à la bâtonnière de Montréal, M^{me} Magali Fournier, pour qui la nouvelle gouvernance, le nouveau *Code de déontologie* et le nouveau *Code de procédure civile* suffisaient amplement à faire du thème de l'adaptation au changement, un choix d'actualité. Selon elle, « bien que tous ces changements soient majeurs, ils n'atteignent pas l'impact que peuvent avoir sur la profession certains autres changements: l'automatisation du droit, par exemple, ou les personnes qui, de plus en plus, se représentent seules ». La bâtonnière a d'ailleurs invité les avocats à développer les nouveaux marchés que constituent ces méthodes alternatives d'accès à la justice. Les avocats, qui sont les mieux placés pour occuper ces marchés, doivent développer de nouveaux réflexes, apprendre à penser la justice différemment, trouver de nouvelles façons d'aider les justiciables à la hauteur de leur moyen. À ce chapitre, le mandat à portée limitée est un bon exemple de marché à développer.

En terminant, la bâtonnière a invité ses confrères à demeurer positifs face à tous ces changements, afin de s'y adapter et d'en tirer le meilleur.

Une réception dînatoire a conclu de façon festive cette cérémonie de la Journée du Barreau, permettant à tous d'échanger sur ces propos inspirants dans une atmosphère de détente.



PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier, le premier conseiller ou le bâtonnier sortant et un représentant du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Au cours de l'année 2015-2016, la bâtonnière et le premier conseiller ont présidé 20 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 634 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 48 stagiaires lors de 27 cérémonies privées, pour un total de 682 nouveaux avocats.

TOURNOI DE GOLF

Le 15 juin 2015, sur les allées du magnifique Club de golf de l'île de Montréal, a eu lieu le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal. Comme le veut la coutume, c'est avec plaisir et enthousiasme que les membres de la Magistrature et du Barreau se sont livrés une joute amicale.

Cette journée a été réussie grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf: M^e Julie Bourduas, présidente, M^{es} Jean Bernier, Maria Giustina Corsi, Martine Dubois, madame Gislaine Dufault, M^{es} Louis-Paul Héту, Jamilla Leboeuf, Nancy Leggett-Bachand, Nathalie Massicotte, Catherine Ouimet, Geneviève St-Cyr Larkin, madame Christine Plourde et M^e David Summerside.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont Montpetit Ressources Humaines, l'Association d'assurance du Barreau canadien et Médicassurance, a permis à plusieurs golfeurs de recevoir un prix.

La prochaine édition se tiendra le jeudi 9 juin 2016 au Club de golf de LaPrairie. Pour une première fois, le Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Montréal unissent leurs efforts à ceux du Barreau de Longueuil et de l'Association du Jeune Barreau de Longueuil pour organiser l'Omnium Justice Longueuil-Montréal. Soyez-y!

- Partenaire de prestige -

 **médicassurance**



DE GAUCHE À DROITE:

M^{es} Normand Bérubé, Paul Vincent Marcil, Véronique Amiot, Marie-Claude Drouin, Alexis Charpentier, Paul-André Mathieu, Marie-Hélène Beaudoin, Pierre Chabot et M. Cary Wilson.

TOURNOI DE TENNIS

C'est le 29 janvier 2016 que se déroulait la 22^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal. Près de 50 membres de la communauté juridique du Québec ont accepté l'invitation lancée par le Barreau de Montréal à se détendre en bonne compagnie au Club de Tennis 13.

Dans la catégorie «A», M^e Alexis Charpentier et M. Cary Wilson ont eu raison de M^e Charles André Ashton et M. Richard Viau. Dans la catégorie «B», c'est l'équipe de M^e Normand Bérubé et M^e Paul Vincent Marcil qui l'a remporté contre celle de M^{me} Anastasia Babiy et M^e Claude-Etienne Borduas. Enfin, M^e Véronique Amiot et M. Federico Torriano ont remporté les honneurs de la catégorie «C» aux dépens de M^e Marie-Hélène Beaudoin et M^e Emmanuelle Faulkner.

En plus de profiter d'un bel après-midi de tennis suivi d'un délicieux souper, les participants ont tous reçu un prix de présence grâce au soutien extraordinaire des nombreux commanditaires de l'événement.

Cette édition du tournoi fut rendue possible grâce à l'excellent travail du comité présidé par M^e Pierre Chabot et composé de M^e Marie-Hélène Beaudoin, M^e Natacha Calixte, M^e Marie-Claude Drouin, M^e Zalman Haouzi, M^e Paul Vincent Marcil et M^e Paul-André Mathieu.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 27 janvier 2017.

COLLOQUES ET CONFÉRENCES

7 MAI 2015 | ATELIER SUR LA RECHERCHE D'EMPLOI

Conférence organisée par le comité sur le Service de mentorat

Le marché de l'emploi actuel - La boîte à outils pour trouver le meilleur emploi

La réalité du marché du travail en 2015 est en pleine évolution : changements technologiques, formation continue, reconnaissance des compétences, adaptation au changement et rareté de la relève adéquatement qualifiée sont des facteurs d'influence sur le marché du travail. Cette conférence avait pour but d'informer et conscientiser l'avocat(e) finissant(e), chercheur d'emploi, à la réalité du marché du travail actuel en lui offrant tous les outils essentiels pour trouver un emploi. *L'expérience ne s'achète pas!* Madame Danielle Montpetit, Adm. A., fondatrice et présidente de Montpetit Ressources humaines, a proposé aux participants de bénéficier de son expérience en recrutement juridique afin de les informer et les coacher dans leur recherche d'emploi. La conférence a entre autres porté sur la préparation du curriculum vitae et les divers éléments du processus de recherche d'emploi, dont la recherche, l'envoi du cv, la préparation pour l'entrevue, la tenue vestimentaire, le langage corporel, les références, l'offre d'emploi, le début d'emploi et le début de sa carrière vers son objectif.

27 MAI 2015 | PROPORTIONNALITÉ ET N.C.P.C. : ONDE DE CHOC OU LONGUEUR D'ONDE ?

Colloque de la Cour supérieure en matière civile

Après une présentation des activités de la Cour supérieure par le juge en chef François Rolland, le colloque a permis aux participants de mieux comprendre les enjeux liés au principe de proportionnalité tant à la lumière du *Code de procédure civile* actuel que du nouveau *Code de procédure civile*. À partir de mises en situation susceptibles de se produire dans le cadre du processus judiciaire, les participants ont été appelés à tester leur connaissance, à l'aide de télévotants, avant de connaître la position des honorables Christiane Alary et Benoît Emery et de M^{es} Magali Fournier et Éric Dufour, quant à l'application et la portée du principe de proportionnalité.

4 JUIN 2015 | FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DE PRATIQUE FAMILIALE: ÉCHANGE AVEC LA MAGISTRATURE

Colloque de la Cour supérieure en matière familiale

Après une présentation des activités de la Cour supérieure par le juge en chef François Rolland, les honorables Christiane Alary et Marie Gaudreau ont présenté les nouvelles modalités de fonctionnement de la division de pratique familiale et les meilleurs moyens de tirer profit des mesures mises en place pour réduire les délais d'attente et les coûts y afférents (transfert de dossiers avant 9h, dépôt sous enveloppe, etc.). La présentation a été suivie d'une période de questions et d'échange.

15 JUIN 2015 | LES MEILLEURES PRATIQUES DEVANT LES COURS FÉDÉRALES

Colloque annuel des Cours fédérales

Les honorables Marc Noël, juge en chef de la Cour d'appel fédérale, et Paul Crampton, juge en chef de la Cour fédérale, de même que M^e Richard Morneau, protonotaire à la Cour fédérale, et M^e Bernard Letarte ont présenté les meilleures pratiques à adopter devant les Cours fédérales, notamment en ce qui a trait :

- > Aux interrogatoires sur affidavit;
- > À la préparation aux conférences préparatoires;
- > À la rédaction des procédures; et
- > Aux plaidoiries.

Enfin, l'honorable André Scott, juge à la Cour d'appel fédérale, a présenté une comparaison entre les règles de pratique devant la Cour d'appel du Québec et devant la Cour d'appel fédérale.

9 SEPTEMBRE 2015 | LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES : COMPARAISON FRANCE/QUÉBEC

Dans le cadre du Campus Québec, organisé par le Barreau de Paris, en collaboration avec le Barreau de Montréal et le cabinet Mc Millan

Cette activité de droit comparé France / Québec a porté sur les Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL) en approche pour la justice de demain. On y a entre autres traité des réformes des codes de procédures civiles et de la redistribution des rôles et des missions avocats/juges.

Modérateur: M^e Greg Moore, ancien bâtonnier du Barreau de Montréal

Représentant le Québec:

- M^e Andrei Pascu, avocat au cabinet Mc Millan
- L'hon. François Rolland, ancien juge en chef de la Cour supérieure
- M^e Elizabeth Greene, présidente du comité de la table ronde sur la justice participative du Barreau de Montréal

Représentant la France:

- M^e Laurence Boyer, avocat, chez DIAMETIS, MCO Paris
- M^e Hirbod Dehghani-Azar, avocat et président de l'Association des Médiateurs Européens

SEPTEMBER 29 TO DECEMBER 1st, 2015 | EIGHT LECTURES ON THE NEW CODE OF CIVIL PROCEDURE

Formation organisée par l'English-Speaking Section

- > **September 29, 2015: Pre-litigation measures**
M^{re} Richard McConomy
- > **October 6, 2015: Extraordinary measures**
M^{re} William Brock, lawyer at Davies Ward Philips & Vineberg
- > **October 13, 2015: Family Law and Procedures**
M^{re} Lynne Kassie, lawyer at Robinson Sheppard Shapiro
- > **October 20, 2015: Appellate proceedings**
M^{re} Catherine McKenzie, lawyer at Irving Mitchell Kalichman
- > **November 10, 2015: Use of Experts and Assessors**
M^{re} Peter Kalichman, lawyer at Irving Mitchell Kalichman
- > **November 17, 2015: Efficiency of the litigation process and use of Technology – Changes in the terminology used in the CCP**
M^{re} Michael Bergman, lawyer at Bergman & Assoc.
- > **November 24, 2015: Per se litigant / Self representation**
M^{re} George Hendy
- > **December 1st, 2015: Administration of Proof**
The Honourable Pierrette Sevigny

Ces sessions ont été enregistrées sur vidéo et sont disponibles en communiquant avec le Barreau de Montréal jusqu'au 31 mars 2017.

1^{er} OCTOBRE 2015 | LA GESTION HÂTIVE DE L'INSTANCE À LA COUR DU QUÉBEC

Colloque de la Cour du Québec, chambre civile

Le 9 juillet 2015, la Cour du Québec et le Barreau de Montréal ont signé une entente de gestion hâtive de l'instance, laquelle est en place depuis le 1^{er} septembre 2015. L'entente vise les dossiers de vices cachés, de vices de construction et de malfaçons, mais également les dossiers d'une autre nature sur demande d'une des parties. Ce colloque a permis aux avocats de connaître tous les avantages liés à la gestion hâtive de l'instance, tandis que les honorables Louise Comeau et Sylvain Coutlée, de même que M^e Stéphane Davignon ont présenté les modalités d'application du protocole et le traitement des dossiers.

15 OCTOBRE 2015 | NÉGOCIATION DE PLAIDOYERS ET DÉTERMINATION DE LA PEINE

Colloque de la Cour municipale de la Ville de Montréal

Les négociations de plaidoyers (*plea bargaining*) et la maîtrise des principes guidant la détermination de la peine (*sentencing*) constituent une part importante du travail des avocats qui œuvrent en droits pénal et criminel, que ce soit en poursuite ou en défense.

En première partie, les participants se sont familiarisés avec les principes applicables aux négociations de plaidoyers et ont bénéficié des conseils pratiques de M^e Philippe Grenier, avocat de la défense, et M^e Francis Paradis, chef de division du droit criminel à la Direction des poursuites pénales et criminelles de Montréal.

En deuxième partie, M^e Renée Rioux, de la Direction des poursuites pénales et criminelles de Montréal, a présenté les objectifs et les principes applicables à la détermination de la peine et elle a proposé 30 trucs en 30 minutes afin de guider les avocats en la matière.

Enfin, l'honorable Mylène Grégoire, juge à la Cour municipale de Montréal, est intervenue pour traiter du rôle et des attentes de la Magistrature, tant sur les négociations de plaidoyers que sur la détermination de la peine.

21 OCTOBRE 2015 | LA LANGUE DES LOIS ET DES JUGEMENTS

Activité organisée par le Barreau de Montréal, le Commissariat aux langues officielles, le Programme d'appui aux droits linguistiques et Quebec Community Groups Network.

Allocution de monsieur Graham Fraser, Commissaire aux langues officielles, intitulée: *Les efforts du Commissaire aux langues officielles pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles partout au Canada.*

Présentation de madame Geneviève Boudreau, directrice du Programme d'appui aux droits linguistiques du Canada (PADL): *Clarification et avancement des droits linguistiques constitutionnels et accès à la justice: La contribution des juristes et du PADL.*

Les deux conférences suivantes complétaient le programme. Monsieur Robert Leckey, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université McGill, agissait comme modérateur.

1^{er} panel: Version anglaise des lois québécoises: qualité et conséquences juridiques et constitutionnelles. Survol des méthodes utilisées pour rédiger les textes législatifs dans les autres provinces (Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick) et au palier fédéral.

Participaient à ce panel:

- M^{me} Karine McLaren, avocate et directrice du Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton
- M. Gérard Hernando, directeur – services législatifs en français, Bureau des conseillers législatifs, Ministère de la Procureure générale de l'Ontario
- M^e Philippe Hallée – premier conseiller législatif, Ministère de la Justice Canada
- M. Matthew Harrington, professeur titulaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

2^e panel: Manque de visibilité de la jurisprudence québécoise dans le reste du Canada: impact et solutions

Ont participé à ce panel:

- M^{me} Karine McLaren, avocate et directrice du Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton.
- L'honorable J. J. Michel Robert, ancien juge en chef du Québec

5 NOVEMBRE 2015 | TRIAL PRACTICE DO'S & DON'TS: HOT TIPS FROM THE EXPERTS – 7th EDITION

Conference organized by the English-Speaking Section

Whether the lawyer is a family law, civil or commercial litigator, it is almost axiomatic to say that trial practice can be pressure-packed, exacting, and often-times daunting to the litigator and to his/her client, who have to deal with the many different challenges that arise in the course of litigation. One of those challenges is improper, disproportional and /or abusive proceedings. The theme of this year's 7th annual "Trial Practice Do's and Don'ts: Hot Tips from the Experts" was "Art. 54.1 C.c.p.: Has the Abuser Become the Abused?" The Conference featured a distinguished panel: M^{re} Cara Cameron, M^{re} Doug Mitchell, M^{re} Gerald Stotland, and the Honourable Pepita Capriolo, J.C.S. M^{re} Nancy Cleman acted as moderator.

10 NOVEMBRE 2015 | LA JUSTICE PARTICIPATIVE, UNE RICHESSE À RECONNAÎTRE

Table ronde organisée par le comité de la Table ronde sur la justice participative

Pour la première fois, la Table ronde sur la justice participative a accueilli des participants à ses activités. En plus de partager les nouveautés de la dernière année, la justice participative a été abordée sous plusieurs angles d'intérêts. Les participants ont eu le plaisir d'entendre les conférences suivantes:

- > *Les aspects économiques et la justice participative*
Présentation de M^e Alexandre Déry
- > *Problem solving at Harvard*
Présentation du Professeur Todd D. Rakoff, Harvard Law School
- > *Portrait de la justice participative - l'exploitation financière des aînés*
Présentation de M^e Ann Margaret Soden, Ad. E.
- > *La justice participative et les nouvelles technologies*
Présentation de M^e Valentin Callipel du Laboratoire de cyberjustice

25 NOVEMBRE 2015 | LE HARCÈLEMENT: COMMENT Y RÉAGIR!

Conférence organisée par le comité des avocates dans la profession

Le Barreau de Montréal, par l'entremise de ses quelque 40 comités, se penche sur les préoccupations des membres de la profession, et ce, dans un éventail de domaines. Il est malheureux de constater que parmi leurs préoccupations se retrouvent encore aujourd'hui des difficultés afférentes au harcèlement sexuel.

Ce constat et l'actualité de l'automne 2015, ici comme ailleurs, ont incité les membres du comité des avocates dans la profession à aborder la question du harcèlement sous toutes ses formes. Cette activité visait à partager avec les participants divers conseils pour faire face aux situations inconfortables.

Avec la participation de:

- M^e Guy Bilodeau, Syndic du Barreau du Québec
- M^e Julie Lassonde, Jlassonde.com
- M^e Attieha Chamaa, Clyde & Co

Cette activité était une opportunité, pour tous ceux et celles qui sont préoccupés par le harcèlement et qui ont à cœur d'évoluer dans un milieu de travail sain, d'aborder le sujet.

1^{er} DÉCEMBRE 2015 | LA COMMON LAW DANS UN CONTRAT RÉGI PAR LES LOIS QUÉBÉCOISES - LES PIÈGES À ÉVITER

Conférence organisée par le comité des avocats œuvrant en entreprise en collaboration avec McCarthy Tétrault

Les conseillers juridiques d'entreprise au Québec sont souvent appelés à appliquer les principes de la Common Law et du droit civil dans le cadre de leur pratique quotidienne. Cette conférence à l'intention des avocats en entreprise portait sur les principales distinctions entre le droit civil et la Common Law, notamment quant aux avant-contrats, aux stipulations pour autrui, à la bonne foi, aux clauses d'exclusion de responsabilité, à la durée des contrats et aux clauses d'entente intégrale. Les conférenciers, M^{me} Véronique Wattiez Larose et M^{me} Martin Boodman, du cabinet McCarthy Tétrault, ont mis en lumière les pièges à éviter dans la rédaction des clauses contractuelles et ont partagé avec les participants des astuces à considérer lors de la rédaction de celles-ci. Cette conférence a aussi été l'occasion pour les participants d'approfondir leurs connaissances sur les risques juridiques et d'affaires que le conseiller juridique d'entreprise doit considérer avant d'accepter qu'un concept de la Common Law soit incorporé dans un contrat régi par les lois québécoises.

27 JANVIER AU 3 FÉVRIER 2016 | TOURISME ACADÉMIQUE – HAÏTI 2016

Activité organisée par le comité Haïti

Des avocats du Québec ont participé à un séjour de tourisme académique en Haïti. Ils ont pu assister à diverses conférences et découvrir Haïti à travers ses merveilleux sites touristiques et culturels. Au cours de ce séjour d'une durée de sept jours, les participants ont aussi pu se familiariser avec le système et la pensée juridiques de leurs homologues et approfondir leurs connaissances sur différents sujets d'intérêt dans une optique de droit comparé.

4 FÉVRIER 2016 | THE NEW CODE OF PROFESSIONAL CONDUCT

Activité organisée à la demande de l'English-Speaking Section

In attending this activity, the members satisfied their obligation to complete mandatory training on the Code of Professional Conduct of Lawyers. This introduction, presented by M^{re} Greg Moore, authorized trainer by the Barreau du Québec, has familiarized lawyers with the main provisions of the new Code of Professional Conduct and developed their thinking about their own ethical and professional conduct. The training covered professional ethics, who is subject to the Code, obligations to clients, offering legal services, and the lawyer as an officer of justice.

9 FÉVRIER 2016 | REGARDS CROISÉS SUR L'ARRÊT DUROCHER DE LA COUR D'APPEL: CUMUL DE RECOURS EN HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

M^{me} Jessica Laforest, avocate à la CNESST, et M^{me} Philippe-André Tessier, avocat chez Robinson Sheppard Shapiro, ont présenté leur vision de cet arrêt d'importance qui touche tant à la chose jugée qu'à la question de la préclusion dans un contexte de cumul de recours en matière de harcèlement psychologique. Des applications pratiques découlant de cet arrêt ont également été présentées afin de mieux comprendre l'impact de cette décision pour les praticiens. Finalement, M^{me} Tessier a fait un survol des principales questions découlant de l'entrée en vigueur de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (TAT) en lien avec les cumuls de recours.

8 MARS 2016 | L'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE LORS D'UNE LÉSION PROFESSIONNELLE: QUI A JURIDICTION ?

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

M^{me} Sibel Ataogul, associée chez Melançon Marceau, et M^{me} Marc Mancini, avocat en droit du travail au Centre Intégré Universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-L'Île-de-Montréal ont fait une mise à jour sur les limites de la compétence arbitrale ainsi que

celle de la CNESST et du TAT lors d'un retour au travail suite à une lésion professionnelle. Les conférenciers ont présenté les derniers développements jurisprudentiels au niveau de la Cour d'appel du Québec et ont discuté des questions que ces décisions soulèvent pour l'avenir.

12 AVRIL 2016 | LES ARRÊTS POTTER ET BOULAD: RÉFLEXIONS SUR LA NOTION DE CONGÉDIEMENT DÉGUISÉ

Activité organisée par le Groupe du 2^e mardi

M^{me} Luc Deshaies, de chez Gowling WLG Canada, et M^{me} Bernard Moreau, chez Dufresne, Hébert et Comeau, ont présenté leurs réflexions sur ces deux récents arrêts rendus par la Cour suprême du Canada et par la Cour d'appel, qui traitent de la notion de congédiement déguisé. Ils ont commenté ces arrêts et en ont analysé les conséquences juridiques à la lumière de leurs pratiques et expériences respectives. Il appert de ces deux arrêts que la notion de congédiement déguisé demeurerait sujette à interprétation de la part des tribunaux. La présentation comportait également une partie vouée à la discussion où les conférenciers ont présenté leurs impressions quant à l'évolution du droit en contexte de congédiement déguisé et quant aux possibles directions que les tribunaux pourraient prendre à cet égard dans le futur, notamment en ce qui a trait aux questions de transfert d'entreprise et de minimisation des dommages.

13 AVRIL 2016 | LA FRAUDE EN MILIEU DE TRAVAIL

Conférence organisée par le comité des avocats œuvrant en entreprise

Y a-t-il des signes annonciateurs de malversation? Quel département d'une entreprise devrait avoir la responsabilité de détecter la fraude? Quels sont les premiers gestes que doit poser un conseiller juridique avant de contacter un juricomptable ou un avocat externe? Ce sont toutes des questions que les conférenciers ont abordé dans le cadre de cette présentation. Dispensée par Corey Anne Bloom, de MNP, une juricomptable d'expérience ayant été élue présidente du conseil d'administration de l'Association of Certified Fraud Examiners, ainsi que par M^{me} Danny Kaufer, de BLG, un avocat d'expérience en droit du travail ayant été accueilli comme Fellow au sein du College of Labor and Employment Lawyers, cette conférence destinée aux avocats en entreprise leur a permis de développer leurs connaissances sur la fraude en milieu de travail.

14 AVRIL 2016 | SÉANCE DE NÉGOCIATION COMMERCIALE EN DIRECT

Conférence organisée par le comité de liaison avec les avocats en droit des affaires

Des avocats d'affaires de divers cabinets de Montréal, membres du comité, ont mis leurs talents au service de leurs confrères et consœurs pour faire une démonstration d'une négociation en droit des affaires. Leur prestation a été commentée par M^{me} Jacques Laurent, un avocat d'affaires d'une grande expérience.

27 AVRIL 2016 | LES RÈGLES DE PRATIQUE D'ICI ET D'AILLEURS EN MATIÈRES COMMERCIALES

Conférence organisée par le comité sur le rayonnement international conjointement avec le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale

Sous la présidence de l'honorable Martin Castonguay, coordonnateur de la chambre commerciale de la Cour supérieure, cette conférence bilingue en droit comparé a permis aux participants de développer leurs connaissances des règles de pratique en matières commerciales. M^{me} David Chanin, Kleinbard Bell & Brecker LLP, a fait une présentation du Commerce Court Case Management Program, division spécialisée du Philadelphia Court of Common Pleas instituée en 2000. Ils ont aussi découvert comment cette section spécialisée en droit des affaires a su devenir au fil des ans une instance privilégiée pour les litiges entre entreprises. La présentation a été commentée par M^{me} Philippe Bélanger, McCarthy Tétrault, qui a relevé les liens avec le système québécois et la chambre commerciale de la Cour supérieure, et abordé les tendances découlant de l'adoption du nouveau Code de procédure civile.

LES SERVICES

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (AEAM)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jeffrey Boro, président
M^e Robert Primeau, vice-président
M^e Doris Larrivée, secrétaire-trésorier
M^e Geneviève Apollon
M^e Francis Barragan
M^e Diane Chartier
M^e Marie Christine Kirouack
M^e Michèle Lynn Meleras
M^e Johanne O'Hanlon
M^e Johanna Sarfati

Nombre de séances: 4 (incluant deux conférences téléphoniques)

MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, des administrateurs peuvent la rencontrer et discuter avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois troublantes et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25\$, payable à l'Association par l'entremise du Barreau de Montréal, à l'attention de M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'association est venue en aide à sept confrères ou ex-confrères.



SALON DES AVOCATS

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères. Depuis septembre 2013, ce salon et le vestiaire des avocats sont situés au 2^e étage du Palais de Justice. Le salon est plus spacieux et son accès facilité. On a amélioré l'offre de produits, ce qui semble être apprécié des membres.

Des espaces de travail et deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont toujours mis à la disposition des membres. Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2\$/jour) et un rabat (1\$/jour). De plus, comme le Barreau de Montréal voit à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon, il est possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2\$/jour) et d'acheter un cadenas (5\$).

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8h30 à 17h. Alexandre Martin Dufresne, Fanny Martin Dufresne (jusqu'à sa démission en février 2016), Jocelyn Roy et Marie-Ève Sansfaçon se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS



De gauche à droite :

M. Alexandre Martin Dufresne, M^{me} Fanny Martin Dufresne,
M. Jocelyn Roy et M^{me} Marie-Ève Sansfaçon

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

Le SAGE offre des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations sont offertes uniquement sur référence de la Cour et se déroulent du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h.

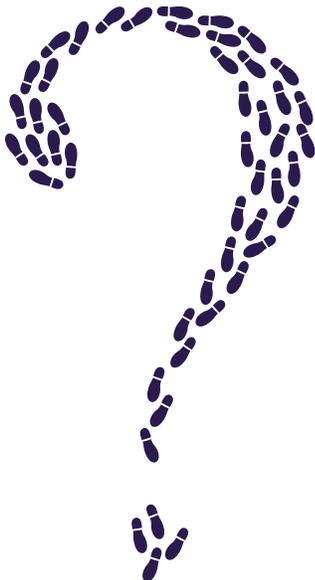
Au cours de l'exercice 2015-2016, les bénévoles du SAGE ont réalisé 270 consultations, soit un résultat quasi similaire à celui de l'an dernier. La très grande majorité des consultations émanait de la salle 2.17. Les ordonnances intérimaires, les formulaires et les documents nécessaires à la fixation de la pension alimentaire pour enfant demeurent les sujets les plus souvent abordés.

Dans sa gestion, le SAGE demeure à l'écoute des partenaires et bénévoles afin d'assurer l'amélioration constante des services offerts. C'est ainsi que le formulaire de référence a fait l'objet d'une révision afin d'en accélérer le traitement en salle d'audience.

Pour offrir quotidiennement une aide de qualité, le SAGE peut compter sur l'implication de dévoués bénévoles et la collaboration de la Magistrature, des greffiers-spéciaux et partenaires, dont la Direction des services judiciaires de la Métropole et celle de l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec.

La précieuse collaboration de toute l'équipe du Barreau de Montréal contribue également à la réussite de ce service. Cette année, tout particulièrement, il convient de souligner le travail sans faille de madame Frédérique Faubert, l'expertise et la minutie de M^e Nathalie Guertin et l'appui de M^e Catherine Alix.

Étant donné que la coordonnatrice, M^e Nancy Brouillette, veille à la gestion du SAGE et qu'aucune modification majeure n'est prévue dans l'orientation des services offerts, le comité n'a pas été formé cette année.



Pour être bien orienté

SERVICE DE MENTORAT

MEMBRES

M^e Aline Uyen Khanh Quach, présidente
M^e Antonietta Calitri
M^e Nancy Cleman
M^e Claude Girard
M^e Myriane Le François
M^e Magdalena Lempicka
M^e Chantal Massé
M^e Catherine Ouimet
M^e Sébastien Pelletier
M^e Marie-Christine Roch-Hansen
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice du service

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité s'est de nouveau penché sur la question du recrutement des mentors, afin de répondre aux demandes de jumelage des jeunes avocats. Pour ce faire, le comité a discuté des différentes façons d'attirer les mentors potentiels, soit au moyen d'activités de formation ou de réseautage. Faute d'objectifs précis, l'organisation d'activités de formation a été mise sur la glace cette année.

Le comité a donc amorcé une réflexion sur l'orientation que doit prendre le service de mentorat. Afin d'aider les membres dans ses travaux, le comité a invité madame Christine Cuerrier, conseillère en orientation et spécialiste du mentorat, à faire une présentation sur le mentorat et à répondre à ses questions.

Ainsi, le comité s'est donné comme objectifs :

- > Publiciser différemment le service de mentorat;
- > Établir une banque de mentors;
- > Établir un processus de reconnaissance envers les mentors;
- > Revoir le suivi des jumelages afin qu'il soit personnalisé et bien encadré.

Le comité a voulu inspirer les membres à devenir mentors. Les membres ont rédigé de courts témoignages qui seront publiés dans l'Infolettre.

Le comité a amélioré la page « Trucs et astuces pour la recherche d'emploi » sur le site Internet du Barreau de Montréal.

Encore une fois, le comité a organisé une activité sur la recherche d'emploi, tenue le 11 mai 2016 et présentée par madame Danielle Montpetit, présidente de Montpetit Ressources Humaines.

Le service de mentorat a effectué 27 jumelages cette année, pour un total de 494 depuis la mise en place du service en août 1999.



Le public



Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

Informer le public et démystifier le droit

SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Stéphane Davignon, président
 M^e Francine Beaumier
 M^e Horia Bundaru
 M^e Joséane Chrétien
 M^e Alec Fafard
 M^e Émilie Giroux-Gareau
 M^e Brigitte Karib
 M^e Élise Robert-Breton
 M^e Lauréanne Vaillant
 M^e Catherine Alix, coordonnatrice adjointe
 M^{me} Gislaïne Dufault, directrice des communications

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La 19^e édition du Salon VISEZ DROIT s'est tenue du 11 au 14 avril 2016 au Complexe Desjardins. Le Salon a connu un grand succès, tant par les nombreuses consultations juridiques qui y ont été offertes, que par l'affluence auprès des divers exposants et des activités sur scène, ainsi que la très grande participation des écoles qui l'ont visité.

Le thème était *Vos droits évoluent, suivez le mouvement*, afin de souligner que le système juridique n'est pas statique et qu'au contraire, il évolue et que les justiciables siègent aux premières loges comme agents de changements.

La ministre de la Justice, M^e Stéphanie Vallée, a accepté avec joie de prendre part à la cérémonie inaugurale en soulignant le rôle exemplaire du Salon comme source d'informations et d'éducation auprès des justiciables, félicitant du même coup la contribution de près de 200 bénévoles qui assurent année après année son succès.

C'est d'ailleurs pour reconnaître la contribution indéfectible de deux d'entre eux que la bâtonnière Magali Fournier a remis le prix VISEZ DROIT à M. Pierre Faubert, psychologue, et à l'honorable Claude Champagne, J.C.S.

Un procès simulé en matière de diffamation, présidé par monsieur le juge Champagne, a d'ailleurs marqué le début des activités sur scène, suivi d'un dialogue extrêmement relevé portant sur la désobéissance civile, animé par madame Esther Bégin, auquel prenaient part des acteurs ou observateurs de la première ligne de l'actualité.

Tous les jours, le Salon a bénéficié de la participation active de M^e André d'Orsonnens, qui a animé avec humour divers jeux-questionnaires interactifs avec des avocats et l'auditoire.

Au cours d'une journée consacrée à des jeunes du primaire et du premier cycle du secondaire, une courte pièce de théâtre portant sur l'appropriation d'œuvres musicales a été présentée par les élèves de l'Externat Mont-Jésus Marie, suivie d'un entretien mené par M^e Stéphanie Moffat, agente d'artistes. Les élèves présents ont aussi pu prendre part à des jeux interactifs leur permettant d'en apprendre davantage sur leurs droits, ainsi que d'en comprendre l'évolution et les changements au fil du temps.

Les écoles présentes au Salon ont également pris une part active à la réalisation et à la présentation d'une kyrielle d'activités, notamment des procès simulés et des débats portant sur des propositions de projets de loi fictifs, tout en se familiarisant avec les rouages du processus d'adoption des lois dans une assemblée législative, avec l'apport de monsieur le bâtonnier Gilles Ouimet.



Crédits photo : Sylvain Légaré

Le Salon a été l'hôte de la présentation des gagnants du concours La Justice a bonne mine. On y a aussi tenu une activité de débats oratoires opposants des étudiants du Collège Bois-de-Boulogne au Collège Jean-de-Brébeuf. Cette activité a fait la preuve que la jeunesse d'aujourd'hui est extrêmement allumée et intéressée par les grands enjeux de société.

Le Salon s'est terminé avec une joute d'improvisation devant un auditoire comble, qui a révélé la polyvalence d'avocats qui ne manquent pas d'autodérision et qui étaient dirigées par les comédiens Sophie Caron et Daniel Malenfant, prouvant aux plus sceptiques que le droit mène à tout...

Tout au long du Salon, le duo d'animatrices formé de M^e Francine Beaumier et de la porte-parole, la comédienne Lynda Johnson, a insufflé une dose d'énergie contagieuse à toute l'équipe du comité organisateur et aux participants. Les élèves des écoles participant au Salon ont d'ailleurs pu bénéficier de précieux conseils de Lynda qui a pris part aux répétitions des divers procès simulés et activités sur scène.

Enfin, le comité organisateur doit souligner la somme incalculable de travail de madame Gislaïne Dufault, qui année après année, avec un enthousiasme qui ne se dément pas, s'abandonne littéralement au Salon. Les membres du comité lui en sont extrêmement reconnaissants.



CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^e Caroline Tremblay, présidente
 M^e Christian Azzam
 M^e Diana Draganova
 M^e Martine Dubois
 M^e Fanie Dubuc
 M^e Extra Jr Laguerre
 M^e Stéphanie Rainville
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité offre à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique par le biais de consultations gratuites et privées dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Ainsi, pour la 19^e année consécutive, les justiciables montréalais ont pu profiter des précieux conseils offerts par les membres du Barreau de Montréal. En effet, un peu plus de 800 consultations ont été offertes pendant les quatre jours du Salon VISEZ DROIT, grâce à la collaboration d'une centaine d'avocats fidèles à ce rendez-vous annuel.

Le comité assure le recrutement des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique requis pour répondre aux besoins de la population. Tant les membres du comité que les avocats consultants sont fiers de redonner à la société. Ceux qui viennent reviennent, ce qui est plutôt bon signe!

Le comité tient à remercier tous les avocats bénévoles qui, au fil des ans, par leur participation, permettent aux citoyens de mieux comprendre leurs droits et obligations. Leur contribution rejaillit sur l'ensemble de la profession.

Merci aussi au CAIJ qui, pour une 9^e année consécutive, a offert un service de recherchistes aux avocats consultants pendant toute la durée du Salon VISEZ DROIT.

Enfin, un merci particulier à madame Christine Plourde, adjointe aux communications, qui fait un travail colossal dans le recrutement des avocats et la préparation des horaires.

L'an prochain, soyez-y!

CONCOURS VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Julie Mousseau, présidente
 M^e Michael Bergman
 M^e Jennifer Besner
 M^e Mélanie Dugré
 M^e Mireille Goulet
 M^e Elizabeth Greene
 M^e Luc Olivier Herbert
 M^e Émilie Jutras
 M^e Nathalie Lefebvre
 M^e Nathalie Marois
 M^e Heather Michelin
 M^e Peter Moraitis
 M^{me} Louise Mousseau
 M^e Rosalie Plouffe
 M^e Tim Seah
 M^{me} Gislaine Dufault, directrice des communications
 M^{me} Christine Plourde, adjointe aux communications

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité chapeaute deux concours, celui des « Débats oratoires » et celui de « La justice a bonne mine / Write for Justice ».



CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Pour une 27^e année, des étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal ont eu l'occasion de défendre en public une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant une controverse. Cette année, le thème retenu était : « La prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, POUR ou CONTRE ? ».

Huit cégeps ont participé aux demi-finales qui ont eu lieu le 30 mars 2015, en la Salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal : Collège Bois-de-Boulogne, Dawson College, Collège International Marie-de-France, Collège Jean-de-Brébeuf, John Abbott College, Collège de Maisonneuve, Marianopolis College et Collège Stanislas.

Les membres du jury des demi-finales étaient M^e Pierre Fournier, avocat chez O'Reilly & associés, M^e Josée Hamel, directrice de l'Aide juridique de Montréal, section criminelle, et M^e Lyne Décarie, avocate générale au Service des poursuites pénales du Canada.

Le jury de la finale était présidé par l'honorable François Doyon, juge à la Cour d'appel du Québec. Les autres membres du jury étaient docteur Sophie Brière, neuropsychologue et directrice scientifique au ministère des Anciens Combattants, monsieur Joseph Facal, ex-député et ministre dans les gouvernements de Lucien Bouchard et Bernard Landry et aujourd'hui professeur agrégé à HEC Montréal, auteur et chroniqueur, et monsieur Paul Doucet, acteur au petit écran, au théâtre et au cinéma. M^e Jean-Claude Hébert, avocat émérite spécialisé en droit criminel et pénal, auteur et commentateur de l'actualité judiciaire, complétait ce jury.

M^{es} Michèle Moreau, Nathalie Lefebvre et Rosalie Plouffe ont respectivement agi comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

Les membres du jury de la finale ont proclamé gagnants monsieur Vincent Jean-Lévesque et madame Natasha Petrof, du Collège international Marie de France. Ces derniers ont reçu chacun 500\$, le prix Philippe-Casgrain ainsi qu'un exemplaire d'Antidote 9, le fameux logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druide informatique*, alors que monsieur Raphaël Clément et madame Ariane Roberge, du Collège de Maisonneuve, ont reçu chacun 250\$ à titre de finalistes et un exemplaire d'Antidote 9. Enfin, un prix de 150\$ et un exemplaire du Grand *Druide* des synonymes ont été offerts à chacun des deux meilleurs orateurs parmi les équipes n'ayant pas atteint la finale, soit madame Yasmeen Dajani, de *Marianopolis College*, et madame Sophie Dickins, de *John Abbott College*. Ces dernières ont été choisies par le jury des demi-finales. Tous les gagnants ont reçu un tee-shirt d'Antidote.

CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/WRITE FOR JUSTICE »

Le Barreau de Montréal a tenu son 29^e concours annuel de composition sur un thème juridique, à l'intention des étudiants francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème retenu pour l'édition 2016 avait pour but de faire réfléchir les jeunes sur l'importance de l'image corporelle : « Miroir... Miroir... Que penses-tu de l'importance accordée à l'image corporelle ? ».

Le comité a reçu 950 textes provenant de 46 écoles : un nouveau record!

Depuis quelques années déjà, afin d'assurer l'impartialité dans la sélection des textes, les textes reçus sont lus après que les noms des participants et ceux des écoles aient été caviardés. Les textes gagnants ont été sélectionnés selon les critères suivants : fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire et analyse personnelle.

Les gagnants de l'édition 2016 sont Viviane Binda, du *Beacon Hill Elementary* (anglais), et Sara Pelletier-Aliou, de *École Saint-Étienne* (français), dans la Catégorie primaire 3^e cycle, Lilou Delas (français) et Erica Di Battista (anglais), toutes deux de *The Study School*, dans la Catégorie secondaire 1^{er} cycle, ainsi que Tatiana Ferst également de *The Study School* (anglais) et Béatrice Chagnon du Collège de Montréal (français), dans la Catégorie secondaire 2^e cycle. De plus, 20 participants ont reçu une mention pour leur texte.

La remise des prix, animée par M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide informatique*, accompagné de monsieur François-Etienne Paré, acteur et animateur, avec, comme invitée, la D^{re} Stéphanie Léonard (psychologue), a eu lieu le 13 avril 2016 au Complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT du Barreau de Montréal. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu du Barreau de Montréal une somme de 200\$ ainsi que le logiciel d'aide à la rédaction *Antidote 9* de *Druide informatique*. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'occasion de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge de la Cour supérieure.

CONFÉRENCES VISEZ DROIT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

En 2015-2016, le Barreau de Montréal a reçu 10 demandes de conférences, qui ont pu être comblées avec l'aide de neuf avocats. Elles portaient sur les sujets suivants :

- > La profession d'avocat (3)
- > Les mandats en cas d'inaptitude (2)
- > Les successions (2)
- > Le bail résidentiel (1)
- > Les établissements de santé (1)
- > Le système judiciaire (1)



SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2016, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 151, alors qu'il était de 1 161 à pareille date l'an dernier.

Madame Louise Saint-Amour, préposée au Service de référence depuis juin 2012, procède au traitement des demandes et fournit au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait fait 14 254 références d'avocats, pour répondre aux demandes qui lui ont été adressées par 9 382 clients. Par ailleurs, il est à noter que 66 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 28 % anglais et 6 % une autre langue que le français ou l'anglais.

En raison d'une réforme en cours d'année des dispositions administratives du Service de référence, incluant les champs de pratique, il n'est pas possible de faire la répartition des demandes par domaine de droit pour cette année.

SERVICE DE RÉFÉRENCE EN LIGNE

Depuis septembre 2014, le Barreau de Montréal, de concert avec à Juris Concept, offre à la population un service de référence accessible en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à l'adresse suivante : www.jurisreference.ca. Ce service s'ajoute aux outils qui existent déjà pour aider la population à trouver un avocat. Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, 1 044 références ont été faites par Jurisréférence. 60% de ces demandes ont résulté en des mandats rémunérés.

SERVICES PRO BONO DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Grâce à l'appui financier du Barreau de Montréal, le Jeune Barreau de Montréal (« JBM ») offre gratuitement plusieurs services juridiques pro bono à la population et ce, avec l'aide de plus d'une centaine de jeunes avocats bénévoles.

Service de préparation à une audition (SPA)

Le SPA a été mis en place en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites de 30 minutes offertes sur l'heure du dîner, du lundi au vendredi, permettent ainsi aux justiciables de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Initialement, le service visait uniquement les justiciables ayant une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances, mais depuis ce temps, ont été ajoutées la Régie du logement, la Commission des relations du travail et la Cour d'appel du Québec.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes pour les SPA, le Palais de Justice de Montréal a gracieusement mis à la disposition du JBM une troisième salle pour les rencontres entre les avocats bénévoles et les justiciables sur l'heure du dîner.

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, 1314 personnes ont bénéficié de services juridiques *pro bono*:

- > SPA devant la Cour du Québec, division des petites créances:
1100 personnes rencontrées
- > SPA devant la Commission des relations du travail:
29 personnes rencontrées
- > SPA devant la Régie du logement:
175 personnes rencontrées
- > SPA devant la Cour d'appel du Québec:
10 personnes rencontrées

Service d'information juridique à la cour municipale de Montréal (SIJ)

Depuis mai 2011, le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde tous les jours, de 9h30 à 12h30, au local consacré à cet effet à la cour municipale de Montréal et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges.

915 accusés non représentés ont bénéficié du SIJ du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 avec l'aide d'une trentaine d'avocats bénévoles qui ont été de garde lors de 245 avant-midis.

Service de médiation sur place aux petites créances

Ce service est un projet qui a été réalisé en collaboration avec la Cour du Québec et le Barreau de Montréal. Ce projet-pilote du JBM a été mis sur pied en novembre 2014. Dans le cadre de ce programme, les parties présentes le jour de leur audition sont invitées à participer à une séance gratuite de médiation d'une heure avant leur audition. Dans le cas où la médiation ne serait pas concluante, le juge entend leur dossier au fond.

55% des dossiers assignés ont accepté de participer à une médiation, 66% sont parvenus à une entente, ce qui a permis de doubler le nombre de dossiers mis au rôle dans les salles où les médiateurs étaient présents. 90% des justiciables ayant participé au programme recommanderaient la médiation sur place aux petites créances, et ce peu importe l'issue de la séance de médiation.



Les prix et les hommages

Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore ses membres émérites et souligne la réussite de ses futurs membres ainsi que la contribution exceptionnelle de ceux qui l'aident à remplir sa mission.

Honorer et encourager l'excellence

LA MÉDAILLE

Le Conseil, à sa séance du 24 février 2015, a convenu à l'unanimité, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal à M^e James O'Reilly, Ad. E. Cette haute distinction est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice.

Madame la bâtonnière Magali Fournier a rendu hommage au récipiendaire de la Médaille du Barreau lors de la Journée du Barreau, le 10 septembre 2015. Avant de lui remettre la Médaille, elle a souligné que « M^e O'Reilly est un combattant. Son apport au développement du droit autochtone, jusqu'alors peu développé, fait de lui un pionnier et justifie à lui seul qu'on lui accorde la plus haute distinction du Barreau de Montréal ». Elle a de plus fait part de sa carrière remarquable.



LE MÉRITE

À sa séance du 30 mars 2016, le Conseil a convenu d'octroyer le Mérite du Barreau de Montréal à M^e Julie Mousseau. Ce Mérite est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités.

Par ce geste, on tient à souligner son engagement de longue date et le dévouement avec lequel elle s'est investie au sein de divers comités au fil des années. Depuis 1998, M^e Mousseau a siégé et présidé de nombreux comités, de façon ininterrompue, n'ayant cessé d'améliorer les activités auxquelles elle participe. M^e Mousseau a reçu le Mérite des mains de la bâtonnière Magali Fournier lors de l'assemblée annuelle du 4 mai 2016.



M^e JULIE MOUSSEAU



PRIX VISEZ DROIT

Créé par le Conseil du Barreau de Montréal, le 9 janvier 2013, à la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Prix VISEZ DROIT est attribué à des personnes qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

Le 11 avril 2016, madame la bâtonnière Magali Fournier, lors de l'inauguration du 19^e Salon VISEZ DROIT, a remis le Prix VISEZ DROIT – volet juridique à l'honorable Claude Champagne, juge à la Cour supérieure du Québec, qui participe au Salon VISEZ DROIT depuis fort longtemps. Année après année, il préside des procès simulés, accueille des jeunes pour leur parler justice et explique le système judiciaire au public.

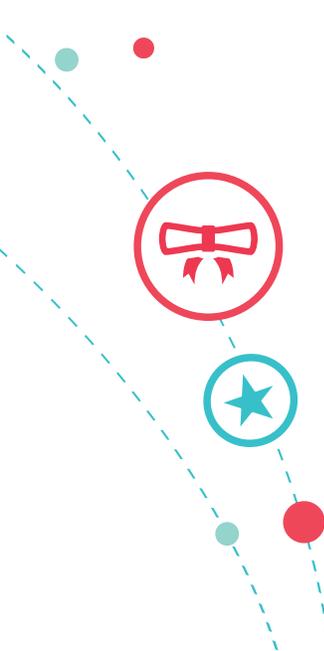
Quant au Prix VISEZ DROIT – volet public, il a été remis à monsieur Pierre Faubert, psychologue. Depuis 2010, chaque fois que le Barreau de Montréal a fait appel à lui, il a accepté spontanément de venir lui prêter main-forte et de mettre son savoir et sa sagesse au service de la population. Ce prix lui a été remis pour souligner sa participation fidèle au Salon VISEZ DROIT, sa générosité et son enthousiasme à mettre ses connaissances au service des jeunes.



L'HONORABLE CLAUDE CHAMPAGNE



MONSIEUR PIERRE FAUBERT





LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Selon une tradition bien établie, au cours de la Journée du Barreau, le 10 septembre 2015, la bâtonnière a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 70^e, 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT SON 70^e ANNIVERSAIRE :

M^e Maurice Godbout, c.r., *avocat à la retraite.*

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE :

M^e Oscar Respitz, Q.C.
M^e Donald W. Seal, Q.C.
M^e André Valiquette, c.r.

Avocats à la retraite :

L'honorable Fred Kaufman, C.M., Q.C.
M^e Kathryn H. Mason, Q.C.
M^e Armand Poupart, c.r.
M^e James A. Robb, Q.C., Ad. E.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE :

L'honorable Jean Bazin, c.r., Ad. E.
M^e Lionel J. Blanshay
M^e Michel Blouin
M^e Yvon Denault
M^e Allen E. Feldman
M^e Stanley H. Hartt, O.C., Q.C.
M^e C. Ralph Lipper
M^e Robert Mason
M^e Malcolm E. McLeod
Le très honorable M. Brian Mulroney, C.P., C.C., O.C., G.O.Q., Ad. E.
M^e Gaston Nadeau
M^e Robert A. Pratt
M^e Michèle Rivet
M^e Barry H. Shapiro
L'honorable Daniel H. Tingley, c.r.

Avocats à la retraite :

M^e Yves Carrières
M^e Jean Chevrier
M^e Gordon L. Echenberg
M^e Harvey Frumkin
M^e Jean Denis Gagnon
M^e André Poupart

LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

Les prix annuels du Barreau de Montréal ont été décernés cette année aux étudiants en droit mentionnés ci-après.

Université de Montréal

Deuxième au baccalauréat — Shayna Goldman
Deuxième en 2^e année (*Prix Adolphe-Mailhot*) — Émilie Lanteigne
Droit civil — Maxime Rondeau
Droit des affaires — Marylène Gareau
Droit municipal (*Prix Francis-Fauteux*) — Raphaël Hugo Ouellet

Université McGill

Excellence dans toutes les matières (*Prix Adolphe-Mailhot*) — Alexandra Gill
Droit civil — Alain Deschamps
Procédure civile — Martha Chertkow et Christopher Trivasonno

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat — François-Benjamin Deraps
Droits et libertés de la personne — Léa Lemay-Langlois
Droit de la preuve civile et administrative — Jean-Philippe Cloutier-Tanguay
Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* — Valérie Bastien-Dupuis et Laurie Laplante
Engagement dans le cadre du programme *Innocence* — Stéphanie Jobin-Martin et Geneviève Lucas

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 11 décembre 2015, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où elle a représenté le Barreau de Montréal, madame la bâtonnière Magali Fournier a remis ce prix de 800\$ (540 euros) au récipiendaire, Edward Huylebrouck, Onzième secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2016
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



BARREAU DE MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 866-9392
Télécopieur : 514 866-1488
Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca

WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA